



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 juin 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M. TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	4^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	Mme KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	6^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme MOTUHI	Fémia	10^{ème} adjoint	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN après son départ en cours de séance)

Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Pierre-Louis LAGAYRES)

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)

M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)

Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Ivy POIA

Absents :

M. Carl N'GUELA

M. Mickael LELONG

M. Romuald PIDJOT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont-Dore représentée par :

- M. TIEDREZ, directeur de cabinet (Cabinet du Maire),
- Mme PAKAINA, assistante de communication (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. DUGUY, secrétaire général adjoint (SG),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),

- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- Mme MALAVAL-CHEVAL, cheffe du service de la vie scolaire (DA),
- Mme UHILA, cheffe du service des ressources humaines (DA),
- M. BONNARD, directeur adjoint de la sécurité (DS),
- Mme WANEISI, cheffe de la police municipale (DS),
- Mme CREUGNET, cheffe du service d'hygiène et de santé publiques (DS),
- M. AITA, chef de corps du centre d'incendie et de secours (DS),
- M. BOEWA-MI, directeur des finances et de l'informatique (DFI),
- M. REVERCÉ, chargé du budget et de la veille technologique (DFI),
- M. PAKAINA, chef du service des finances (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- M. HUMBERT, administrateur systèmes et réseaux (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. LOYAT, chef du service des sports (DSAP),
- M. KELETAONA, chef du service des actions socio-éducatives de prévention (DSAP),
- M. OXFORD, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. CASTEX, chef du service environnement (DSTP),
- M. CONTAL, chef du service infrastructures (DSTP),
- Mme SCHALLER, directrice adjointe du centre communal d'action sociale,
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles.

Invitée : Mme Marie-Laure COLINAS pour la trésorerie de la province Sud.

En ouverture de séance, Mme le Maire remercie les conseillers municipaux, le public et la presse pour leur présence. Elle souhaite également la bienvenue à la trésorière de la province Sud, Madame Marie-Laure COLINAS.

Avant de débiter l'ordre du jour, Mme le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux agents au sein de la direction de la sécurité (DS) et de la direction des services techniques et de proximité (DSTP). Elle les invite à se présenter :

- M. Angelo ROSOLEN, chef de section bâtiments et équipements du service infrastructures
- M. Alexandre COURTOT, chef de pôle bâtiment du service infrastructures
- M. Steve ROLLAND, garde-champêtre
- M. Michel GRONDIN, garde-champêtre
- M. Miguel KATE, garde-champêtre

Elle donne ensuite la parole à Mme COLINAS pour qu'elle se présente à son tour.

« Bonjour à tous,

Madame le Maire,

Mesdames et messieurs les élus,

Messieurs les secrétaires généraux,

Je vous remercie pour l'invitation qui est importante pour moi. C'est bien ainsi que je conçois mon rôle de comptable public : présente à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et vous soutenir dans vos actions au service des administrés.

Symboliquement, je souhaitais plus particulièrement être présente aujourd'hui afin de manifester mon soutien à une commune qui a été très impactée par les derniers événements et qui continue à subir une situation compliquée. C'est pourquoi, je m'engage non seulement à vous apporter une attention particulière mais bien plus, à vous proposer des projets de modernisation et des partenariats innovants afin d'avancer ensemble malgré l'adversité.

Je ne m'appesantirai pas sur mon parcours si ce n'est pour vous dire que je travaille depuis plus de 30 ans au sein du service public et à l'attention de tous les publics. J'ai bien connu moi aussi les communes dites « difficiles » en travaillant plus particulièrement dans les banlieues défavorisées de la région parisienne, que ce soit en Seine-Saint-Denis ou dans l'Essonne. Et c'est souvent dans ces

communes, que j'ai mené les chantiers les plus ambitieux et noué les relations partenariales les plus riches.

Je souhaite vous dire quelque chose d'important, je ne suis pas de passage en Nouvelle-Calédonie, j'ai été nommée Trésorière de la province Nord en 2018, où j'ai exercé 5 ans. Puis, j'ai travaillé à la direction du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie pendant 2 ans.

J'ai choisi la Nouvelle-Calédonie pour m'y installer avec ma famille et je vais y rester sans limitation de contrat puisque le centre de mes intérêts matériels et moraux est aujourd'hui transféré en Nouvelle-Calédonie.

Cela nous permet de manière exceptionnelle, d'envisager de mener des chantiers de long terme et également de nous dire les choses telles que nous les pensons concernant un territoire que nous connaissons bien et que nous aimons.

Concernant les objectifs que nous mènerons ensemble, je suis plus particulièrement chargée de l'expérimentation du nouveau progiciel comptable et financier S2ICLON qui doit être déployé sur la région Pacifique début 2026. Les travaux sont en cours afin de disposer enfin d'un outil performant. Une communication vous sera faite très bientôt par le directeur des finances de Nouvelle-Calédonie sur ce sujet.

Je souhaite également mettre en place des réunions de travail avec les collectivités afin de bien cerner vos attentes, vous proposer des améliorations concernant le service rendu aux usagers et notamment l'amélioration du recouvrement. Si cela vous convient, j'aimerais que la première réunion portant sur la responsabilité partagée des ordonnateurs et des comptables puisse se tenir au Mont-Dore.

Enfin, la proximité avec les collectivités se renforce avec la création d'un poste de conseiller aux collectivités locales sur le territoire. Ce conseiller est à votre service et vous pouvez le solliciter autant que vous le souhaitez même s'il est pour l'instant rattaché aux collectivités de La Foa et alentours.

Je vous redis encore, mon attachement à ce que nos relations soient très constructives pour l'avenir et dans un temps long, je l'espère, à vos côtés. »

Mme le Maire remercie la Trésorière de la province Sud et indique n'avoir aucun doute, que les relations seront fructueuses pour l'ensemble des agents de la collectivité et des administrés. Elle confirme également le souhait d'accueillir la première réunion au sein des locaux de la mairie.

Par ailleurs, Mme le Maire indique que l'ordre du jour sera modifié : les points 5 à 8 seront étudiés en premier, après l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Elle rappelle en effet qu'il est d'usage que le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs. Elle quittera donc la séance avant le vote des comptes de gestion 2024. Ce sera alors le 1^{er} adjoint, M. AFCHAIN, qui présidera la séance pour les points restants à l'ordre du jour. Elle ajoute qu'à ce propos, une délibération désignant ce dernier pour présider la séance pour le vote des comptes administratifs, a été ajouté à l'ordre du jour.

Il convient de noter l'arrivée de M. SAO.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2025 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Habilitation du Maire à signer le contrat de délégation du service de la distribution publique d'énergie électrique de la commune du Mont-Dore :

La note explicative de synthèse n°20/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« La procédure de mise en concurrence a pour objet de déléguer le service de distribution publique de l'énergie électrique de la commune du Mont-Dore, et de conclure un contrat de concession de service public pour une durée de 15 (quinze) ans, à compter du 1^{er} août 2025.

Le délégataire assure les prestations suivantes, à ses risques et périls, selon les modalités prévues au contrat :

- ⊕ La distribution et l'alimentation de tous les usagers du service de distribution publique d'électricité ;
- ⊕ L'exploitation des ouvrages de distribution publique d'électricité situés sur le périmètre concédé ;
- ⊕ Le raccordement, le contrôle (de la conception au suivi de travaux) et la réception des nouveaux ouvrages dans le périmètre concédé, au-dessus, ou au-dessous des voies publiques et de leurs dépendances, des ouvrages ou des réseaux destinés à la distribution de l'énergie électrique ;
- ⊕ L'établissement des ouvrages et des réseaux identifiés dans le Schéma directeur visé et dont les modalités sont détaillées au contrat ;
- ⊕ L'entretien, dans le périmètre concédé, au-dessus, ou au-dessous des voies publiques et de leurs dépendances, des ouvrages ou des réseaux destinés à la distribution de l'énergie électrique ;
- ⊕ La mise en place des contrats et conventions nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution d'électricité concédé ;
- ⊕ La fourniture en électricité sans discontinuité de l'ensemble des usagers du service concédé ;
- ⊕ La gestion des usagers du service concédé ;
- ⊕ La facturation et du recouvrement des sommes dues par les usagers du service en contrepartie du service rendu ;
- ⊕ La transmission aux autorités compétentes de l'ensemble des informations prévues dans le cadre du système électrique de Nouvelle-Calédonie ;
- ⊕ L'information de la commune sur l'ensemble des aspects techniques et financiers liés au service de distribution d'électricité conformément au contrat.

Par délibération n°55/24/VIII du 08 août 2024, le conseil municipal a approuvé :

- ⊕ Le principe de délégation de service public pour la gestion du service de distribution publique de l'énergie électrique : sous la forme de concession,
- ⊕ La durée de cette délégation de service public : fixée à 15 ans avec une date d'entrée en vigueur du contrat au 1er août 2025 (l'actuel contrat prenant fin au 31 juillet 2025).

2 - Procédure de publicité et de recueil des offres

Elle s'est déroulée en trois étapes :

- ⊕ Appel d'offres public (du 26 décembre 2024 au 20 février 2025) ;
- ⊕ Analyse des candidatures et des offres (du 24 février au 17 avril 2025)
- ⊕ Négociations et finalisation des offres (du 18 avril au 26 mai 2025)
- ⊕ Présentation de l'analyse des offres à la CDSP le 4 juin 2025

3 - Eléments principaux du contrat de délégation de service de la distribution publique de l'énergie électrique

Le projet du candidat, ayant l'offre de meilleure qualité au regard de l'analyse multicritère, comprend, entre autres, les éléments principaux suivants :

1- Conditions techniques

- Sécurisation de l'alimentation : création d'un poste source à la Coulée et d'un nouveau point d'injection sur le Grand Sud ;
- Diminution du temps de coupure, via l'usage d'un nouveau logiciel de supervision ;
- Engagements sur l'amélioration de la qualité de l'onde (déploiement d'équipements de contrôle de la qualité, discussions avec le fournisseur) ;

- Installation de postes de transformation enterrés et intégration esthétique des ouvrages ;
- 2- Qualité du service aux usagers
- Mode de paiement : la mensualisation disponible pour 2026 ;
 - Pose des compteurs nouvelle génération (CNG) en un an associé au relevé de confiance : paiement de l'énergie réellement consommée ;
 - Les agences : Boulari, PK4, gare routière de Nouméa, implantation d'une nouvelle agence dans le secteur sud du Mont-Dore ;
 - Programme d'accompagnement des foyers précaires pour les foyers volontaires (conseiller, pack Eco) ;
 - Gestion des impayés à la fois rigoureuse et compréhensive ;
 - Fonds solidarité énergétique avec le CCAS du Mont-Dore ;
 - Sites isolés : permanence commerciale mensuelle sur l'île Ouen.
- 3- Gouvernance et transparence
- Renouvellement de la convention de développement durable (pilotage intelligent des luminaires de la ville, installation CNG, audits énergétiques gratuits pour la Ville...) ;
 - Formation aux équipes de la commune sur les risques et le métier de la distribution d'énergie.
- 4- Intégration de la transition énergétique
- Sensibilisation auprès du grand public et des professionnels (réseaux sociaux, événements, écogestes, outils digitaux) ;
 - Développement de l'autoconsommation en résidentiel collectif au côté des bailleurs sociaux ;
 - Sites isolés : Electrification par solution hybride solaire, modernisation de centrales photovoltaïques ;
 - Innovations : transformateurs à pertes réduites, communauté d'énergie (production décentralisée d'énergie) avec un projet de ferme solaire commune
- 5- Conditions financières
- Un tarif forfaitaire avec un paiement en 12 mensualités pour les branchements simples ;
 - Frais accessoires réduits ou nuls ;
 - Programme de renouvellement et d'investissements (Enfouissement, CNG)

La commission de délégation des service publics (CDSP) a été réunie le mercredi 4 juin à 17h00 pour prendre connaissance de l'analyse des offres des deux candidats L'analyse a été réalisée et présentée par le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CDSP a donné un avis favorable à l'unanimité pour retenir l'offre de l'entreprise EEC.

Cette offre prévoit notamment :

- ⊕ Un chiffre d'affaires global de la concession évalué à 35 milliards de F CFP,
- ⊕ Un montant des investissements évalué à 3,9 milliards de F CFP.

Il est ainsi proposé d'habiliter le Maire à signer le contrat de délégation du service de distribution publique de l'énergie électrique de la commune du Mont-Dore avec la société EEC, les avenants éventuels et tous actes liés.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025 :

Il convient de préciser que le projet de contrat ainsi que le rapport de la commission de délégation de service public sont mis à la disposition des conseillers municipaux depuis le 10 juin.

Pour répondre à l'interrogation de Mme DEVRICHIAN concernant les 3,9 Mds de F CFP d'investissement, le secrétaire général adjoint indique que c'est le concessionnaire qui réalise les travaux et qu'en fin de concession, la collectivité redevient propriétaire du réseau.

En réponse à la demande de Mme DEVRICHIAN au sujet de la réduction des frais annexes, le secrétaire général adjoint indique que la baisse des frais de coupure et de remise en service seront significatifs pour les usagers mais pas de manière récurrente.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. Il est à noter que Mme JULIÉ étant administratrice au sein d'Enercal, elle s'est retirée de la séance et n'a pris part à l'avis de la commission. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que les documents d'information relatif à cette délibération sont à la disposition des conseillers depuis le 10 juin dernier, notamment le compte-rendu de la commission de délégation de service public et le projet de contrat de délégation.

Il convient de préciser que Mme JULIÉ, administratrice d'Enercal, s'est retirée de la séance et n'a donc pas pris part au vote. Ayant également la procuration de Mme MOREAU, elle n'a pas voté en ses nom et place.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation de la mise à jour de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du centre communal d'action social (CCAS) du Mont-Dore :

La note explicative de synthèse n°21/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Par délibération n° 93/22/IX du 22 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Mont-Dore dans le cadre de l'exercice de ses missions.

La signature de cet accord a permis le maintien du cadre juridique régissant cette occupation, ainsi que l'actualisation de la liste des bâtiments communaux effectivement utilisés par le CCAS depuis la convention initiale du 17 juillet 2015.

Afin d'assurer une meilleure visibilité des éléments financiers en jeu mais également d'accompagner plus efficacement les évolutions ultérieures de cette mise à disposition, l'exécutif municipal a souhaité la rendre payante et simplifier les conditions de sa mise à jour par voie d'avenants.

Pour ce faire, il est aujourd'hui nécessaire d'abroger la délibération municipale du 22 septembre 2022, ainsi que la convention susmentionnée, et en parallèle d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le nouveau projet de convention ci-joint.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025 :

En réponse à la demande de M. TARAHAU concernant le paiement du loyer, le secrétaire général adjoint indique que le paiement pour l'année 2025 ne portera que sur la moitié de l'année. Il n'y aura donc pas d'effet rétroactif.

Pour répondre à l'interrogation de Mme JULIÉ sur l'estimation du loyer, le secrétaire général adjoint indique que la réponse sera communiquée ultérieurement.

A la suite de la réunion, le service de l'urbanisme, du domaine et du patrimoine a précisé que l'estimation a été faite sur la base des éléments suivants :

- Des surfaces des locaux mis à disposition au CCAS,
- Des valeurs locatives en fonction des quartiers (valeurs du marché immobilier).

En réponse à la demande de Mme JULIÉ concernant la Caisse des Ecoles, le secrétaire général adjoint indique que cet établissement n'est pas dans la même situation que le CCAS. En effet, la convention avec le CCAS a pour but de clarifier la situation étant donné qu'il sous-loue certains de ces locaux à des associations (ADAVI, DECLIC, écrivain public, collectif handicap etc.)

Pour répondre à l'interrogation de Mme JULIÉ au sujet de la sollicitation de la province Sud pour la mise à disposition du Pôle des Solidarités à 3 agents de la Direction de l'Emploi et du Logement (DEL), M. AFCHAIN et Mme SANMOHAMAT indiquent que :

- La Ville souhaite que la DEL réintègre ses bureaux à Makatéa.
- Des discussions sont actuellement en cours avec la DEL pour mettre en œuvre des moyens de surveillance à Makatéa, comme c'est le cas pour la direction administrative de la Ville.
- Le Pôle des Solidarités servait de guichet unique pour la DEL et l'aide médicale notamment mais ces services ne s'y sont plus tenus en cours de mandature.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Echange sans soulte de lots entre la province Sud et la Ville du Mont-Dore, à proximité du giratoire Edmond CAILLARD, sis à La Coulée :

La note explicative de synthèse n°22/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« À la suite d'une étude foncière réalisée aux abords du giratoire Edmond CAILLARD, sis à La Coulée, il est apparu qu'une partie de l'emprise des routes provinciales n° 1 et 2 (R.P.1 et R.P.2) empiétait sur le lot communal n° 14 du morcellement SAVOIE NEE BETFORD (NIC : 662539-9700).

Afin de régulariser la situation juridique de ces portions de voies classées dans le domaine public routier provincial et de légitimer les interventions d'entretien de la province Sud, la Ville a proposé de

lui céder gracieusement ce foncier d'une superficie de quatorze ares et cinquante-trois centiares (14a 53ca), évalué à sept cent trente mille francs (730.000 F) CFP, ce qui a été accepté.

Il a également été décidé de profiter des travaux fonciers à réaliser pour créer un lot correspondant à un délaissé de voirie provinciale d'une superficie de treize ares et vingt-et-un centiares (13a 21ca), destiné à être cédé à la commune. Ce foncier a été évalué à six cent soixante mille francs (660.000 F) CFP.

Par courrier du 25 septembre 2024 (voir ci-joint), les services provinciaux ont informé ceux de la Ville de la fin des travaux fonciers susmentionnés ainsi que de la création :

- du lot communal n° 23 du morcellement SAVOIE NEE BETFORD (section Boulari) devant être cédé à la province Sud ;
- du lot provincial n° 1101 de la section Boulari devant être cédé à la commune.

Il est désormais demandé au Conseil municipal d'autoriser l'échange sans soulte de ces lots et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Habilitation du Maire à signer les marchés et avenant(s) éventuel(s) d'entretien des espaces verts de la Ville :

La note explicative de synthèse n°23/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Finalité et enjeux

Pour l'entretien des parcs, jardins, aires de loisirs, sentiers, rives ou encore simples accotements végétalisés, la ville engageait, jusqu'en 2021, différents contrats de prestations de service auprès de petites entreprises ou patentés du Mont-Dore.

Les pratiques qui convenaient jusque-là, n'étaient plus adaptées à la diversité des paysages et des usages d'aujourd'hui. La multiplicité du patrimoine végétal et des surfaces avait donc nécessité une révision de l'organisation du service d'entretien, avec des protocoles spécifiques pour chaque type d'espace, ainsi qu'une mise à jour réglementaire vis-à-vis de « l'objet unique » de cette commande publique.

En 2022, la ville avait donc adapté ce service pour une gestion plus efficace de l'entretien de ses espaces verts, en lançant un appel d'offres décomposé en 17 lots géographiques et techniques, dans le but notamment de favoriser l'accès à la commande publique aux très petites entreprises (TPE) ou patentés, tout en suscitant la plus large concurrence entre elles.

Ces différents marchés arrivent à échéance en septembre 2025, et il donc nécessaire de les renouveler pour les 4 prochaines années.

Description des prestations

Dans le cadre de cette relance, il est envisagé de maintenir la structure actuelle des marchés d'entretien en 5 types de prestations identifiés de la manière suivante :

- Entretien des parcs de jeux et jardins aménagés,
- Entretien des aires de loisirs et plateaux sportifs,
- Entretien des espaces verts des équipements communaux,
- Entretien des accotements,
- Entretien des giratoires et îlots centraux.

Le périmètre des prestations sera identique à l'actuel et découpé en 17 lots, qui feront l'objet de marchés, à l'issue d'un appel d'offres public :

Lot	Prestation	Quartiers
1	Entretien des parcs de jeux et jardins aménagés	de Yahoué à Saint-Louis
2		de La Coulée à Plum
3	Entretien des aires de loisirs et plateaux sportifs	de Yahoué à Saint-Louis
4		de La Coulée à Plum
5	Entretien des espaces verts des équipements communaux	de Yahoué à Saint-Louis
6		de La Coulée à Plum
7	Entretien des accotements	du Pont-des-Français et Yahoué
8		La Conception
9		Robinson
10		Boulari
11		Saint-Michel
12		Saint-Louis
13		La Coulée
14	Entretien des accotements	Le Vallon-Dore
15		Mont-Dore Sud
16		Plum et La Lembi-Mourange
17	Entretien des giratoires et îlots centraux	Traversant tous les quartiers

Estimation financière

Le montant global annuel est évalué à un coût de 100 000 000 F CFP TTC.

Les marchés seraient passés pour une durée maximum de 4 ans en respect des conditions prévues de la délibération n°424 du 20/03/2019.

Calendrier prévisionnel physique et financier

L'appel d'offres est prévu d'être lancé au début du mois de mai pour un début des prestations, au plus tard, le 1^{er} octobre 2025.

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les marchés, et avenant(s) éventuel(s) avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous actes et conventions liés à cette opération.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 11 juin 2025 :

En réponse à la demande de Mme SANMOHAMAT concernant l'entretien des accotements des voies provinciales notamment en période de pluie, le directeur des services techniques et de proximité ainsi que le chef du service environnement indiquent que :

- Cet entretien relève de la compétence provinciale.
- Une mise au point a été faite avec les services de la province Sud pour les sites sur lesquels il y a des chevauchements entre le domaine provincial et le domaine communal.
- La province Sud a diminué le nombre de prestation (6 passages/an).
- Il y aura un décalage entre l'entretien des voies communales et des voies provinciales.
- L'entretien de l'emprise de la voie provinciale sera réalisé de manière échelonnée (tantôt l'accotement, tantôt le caniveau et le talus).

Pour répondre à l'interrogation de M. BAUDRY concernant l'entretien des accotements de la route de Saint-Louis, le directeur des services techniques et de proximité indique que :

- Au-delà des accotements, il y a aussi l'entretien de la voirie et du réseau d'écoulement des eaux qui n'est plus entretenu depuis les exactions de mai 2024, devenant ainsi une zone accidentogène pour les véhicules et les piétons.
- Le tronçon entre Thabor et Rocheliane était auparavant géré par la Direction de l'Emploi et du Logement (DEL) qui avait mis en œuvre un programme d'insertion en faisant réaliser cet entretien par une association. Aujourd'hui, c'est la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et des Moyens (DAEM) qui est chargée de ce sujet.
- Suite aux relances régulières de la Ville, les services de la province Sud lanceront une consultation afin de trouver un prestataire.

M. AFCHAIN précise également que le règlement d'appel d'offres prévoit 2 lots maximum par entreprise afin que ce marché puisse bénéficier au plus grand nombre.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Comme annoncé en début de séance, Mme le Maire quitte l'assemblée. La suite de la séance est alors présidée par le 1er adjoint, M. AFCHAIN.

6. Approbation des comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°17/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Les comptes de gestion et comptes administratifs doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2024 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes aux comptes administratifs, il est proposé au conseil municipal de les approuver.

Aucune observation n'a été émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- Budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-

Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Comme indiqué en début de séance, le projet de délibération suivant a été ajouté à l'ordre du jour.

7. Désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

Observations en cours de séance :

M. SAO fait remarquer que ce projet n'a pas été transmis aux conseillers municipaux, que ce soit par courriel ou déposé « sur table ».

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Approbation des comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°18/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Le compte administratif doit être présenté au conseil municipal pour approbation au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote du compte administratif permet de constater l'arrêt des comptes de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés ci-dessous.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025 :

Sur le budget consolidé et en réponse à la demande de Mme JULIÉ, concernant le taux d'exécution des recettes en section d'investissement, le secrétaire général adjoint et le directeur des finances et de l'informatique indiquent que :

- Ce taux tient compte des différentes décisions modificatives votées sur l'année 2024.
- Ce faible taux d'exécution découle :
 - Des emprunts contractés à hauteur de 200 M F CFP sur 467 M F CFP prévus initialement.
 - Des opérations pour compte de tiers non réalisées dont la participation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour le financement des barges. Les recettes ont été perçues de l'Etat en section de fonctionnement en attendant le remboursement par la Nouvelle-Calédonie en investissement.
 - Des recettes liées aux contrats de développement dont le versement est lié à l'avancée des travaux.

Pour répondre à l'interrogation de M. GOYON concernant le remboursement du dispositif des barges par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le directeur des finances et de l'informatique indique qu'aucun remboursement n'a été opéré à ce jour malgré les demandes de la Ville.

Mme JULIÉ ne voit pas l'intérêt de demander au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de rembourser les sommes dues alors que l'Etat n'a pas conditionné le versement des sommes par un remboursement et que la Ville n'a pas provisionné cette recette.

Le directeur des finances et de l'informatique précise que l'aide de l'Etat était une avance. Comptablement, la recette a été inscrite comme une subvention. Pour autant, l'inscription de crédits lors des décisions modificatives de 2024 reposait sur la récupération du financement auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour pouvoir rembourser ensuite l'Etat.

En réponse à la demande de Mme JULIÉ au sujet du montant des sinistres déclarés et du remboursement par les assurances, le secrétaire général adjoint indique que les éléments lui seront communiqués ultérieurement.

A la suite de la réunion, le chef du service des affaires générales a précisé que sur les 25 M F CFP de sinistres déclarés, l'assurance indemnise la Ville à hauteur de 4,9 M F CFP, déduction faite de la franchise.

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ concernant l'octroi d'une aide de l'Etat au titre de la reconstruction suite aux exactions, M. AFCHAIN et le directeur des finances et de l'informatique indiquent que :

- Les bâtiments concernés sont la case des communautés, l'ETP, la mairie annexe de Plum et les locaux de la direction administrative.
- La prochaine compensation concernera l'éclairage public et la vidéoprotection qui n'étaient pas éligibles à l'aide de l'Etat, lors des premières demandes.

En réponse à l'interrogation de Mme JULIÉ concernant le paiement des heures effectuées par les policiers municipaux, le secrétaire général adjoint indique que pour les heures COVID, un premier règlement a été effectué en mars, de près de 2,5 M F CFP et un deuxième règlement est prévu en juin pour environ 1,8 M F CFP. Ce sujet devait être réglé en 2024 mais avec les exactions, les priorités ont été mises ailleurs. Il ajoute que les munitions sont bien arrivées et que les formations ont été réalisées. Ainsi, les différents points ont été réglés.

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ concernant les horaires de la police municipale, le directeur de la sécurité indique que le service ferme à :

- 21h le lundi, mardi, mercredi et jeudi,
- Minuit le vendredi et samedi,
- 14h le dimanche.

En réponse à l'interrogation de Mme JULIÉ au sujet du véhicule incendié le week-end dernier, le directeur de la sécurité indique que l'auteur des faits n'a pas encore été appréhendé et que la vidéosurveillance n'était pas exploitable à cet endroit-là.

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ concernant les subventions et les mises à dispositions des infrastructures aux associations, le directeur des services d'animation et de prévention indique que :

- *Les mises à dispositions sont gratuites pour les associations sportives mais qu'il y a une valorisation.*
- *Il n'y a pas de lien de cause à effet entre la baisse des subventions à hauteur de 10 M F CFP et la gratuité des installations.*
- *Les subventions ont diminué du fait du contexte budgétaire.*
- *Les associations culturelles payent la mise à disposition des infrastructures mais pour une grande part, elles sont en coréalisation avec la Ville pour leurs spectacles. Elles encaissent donc une grande partie de la billetterie.*
- *Un tarif dégressif a été mis en place pour certaines infrastructures culturelles comme le Centre Culturel du Mont-Dore : plus l'installation est utilisée, moins les associations payent.*

Mme JULIÉ fait remarquer qu'il y a peut-être des erreurs dans les montants du budget consolidé. Le chargé du budget indique que le calcul du résultat consolidé ne se fait pas par l'addition de chaque budget car il y a des flux croisés qui sont neutralisés.

Mme JULIÉ demande d'obtenir les maquettes budgétaires, notamment pour la ventilation du chapitre 75.

Au sujet du budget annexe assainissement et en réponse à la demande de Mme JULIÉ concernant le résultat déficitaire, le chargé du budget indique que :

- *Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs pour compenser ce déficit.*
- *Le résultat est reporté sur l'exercice suivant.*

Enfin, Mme JULIÉ indique que par rapport aux orientations choisies, le groupe s'abstiendra de donner son avis sur les comptes administratifs. Le groupe apportera ses observations en séance du conseil municipal.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

INTRODUCTION

L'exercice 2024 avait démarré sous des perspectives financières particulièrement encourageantes. Les principaux indicateurs budgétaires étaient au vert : les recettes affichaient une progression notable, les dépenses demeuraient maîtrisées, et ces efforts conjoints avaient permis de dégager une épargne brute significative. Cette trajectoire vertueuse ouvrait la voie à une politique de désendettement amorcée de manière concrète en début d'année.

Cependant, cette dynamique a été brutalement freinée par les émeutes de mai 2024, qui ont profondément bouleversé le fonctionnement économique de la Nouvelle-Calédonie. Le territoire a connu une paralysie quasi totale de son activité pendant plusieurs semaines, provoquant une chute drastique des recettes fiscales, ainsi que l'absence de versement de certaines ressources attendues. Ces événements ont provoqué de graves tensions de trésorerie.

Dans ce contexte de crise, la collectivité a dû réagir rapidement, notamment pour éviter le désengagement des banques. Entre le budget primitif 2024 et le budget total 2024, il a fallu faire face à une réduction de 422 MF. Quatre décisions modificatives ont été prises au cours de l'année afin de réorienter le budget, désormais centré sur trois priorités définies par le Maire : la sécurité, l'aide sociale, et le soutien au développement économique. Ces ajustements ont été accompagnés d'une gestion renforcée de la trésorerie, contraignant au report de certaines dépenses et à une priorisation accrue des actions des services de la Ville, limités à l'essentiel.

À ces réorientations s'est ajoutée une contrainte logistique majeure : la nécessité de maintenir les moyens pour financer les barges, seules infrastructures capables d'éviter l'isolement total de la partie Sud de la commune, coupée du reste du territoire entre le 13 mai et le mois de novembre 2024.

Ces événements et décisions exceptionnelles devront impérativement être pris en compte dans l'analyse des résultats de l'exercice 2024. À l'issue des ajustements budgétaires successifs, le budget consolidé total se trouve en effet en net recul par rapport aux prévisions initiales. Les taux de réalisation enregistrés sur certains postes apparaissent sensiblement inférieurs à la normale. Dans un contexte budgétaire ordinaire, ces chiffres pourraient témoigner d'un manque de rigueur. Toutefois, compte tenu du caractère exceptionnel de l'année écoulée, ils traduisent au contraire les efforts constants menés pour préserver la capacité d'action de la collectivité afin d'éviter la paralysie de ses missions essentielles, tout en maintenant à flot une certaine stabilité de ses indicateurs financiers.

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats 2024 du budget principal et des budgets annexes permet de présenter la situation financière globale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le résultat comptable global est arrêté à la somme de 334 247 038 F.

Hormis le budget annexe Assainissement, tous les budgets finissent l'exercice avec un résultat global excédentaire.

Il convient de préciser que le budget annexe ordures ménagères trouve son excédent par une subvention d'équilibre du budget principal de 18 683 032 F.

Budget consolidé	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	4 203 867 336	4 076 792 383	127 074 953
Mouvements d'ordre	208 606 585	208 606 585	-
Affectation de résultat	444 393 579	321 268 707	123 124 872
Restes à réaliser	353 939 452	269 892 239	84 047 213
Résultat définitif	5 210 806 952	4 876 559 914	334 247 038

Budget principal	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	3 665 278 990	3 572 528 290	92 750 700
Mouvements d'ordre	174 500 746	174 500 746	-
Affectation de résultat	389 802 654	200 636 369	189 166 285
Restes à réaliser	229 336 090	215 997 142	13 338 948
Résultat définitif	4 458 918 480	4 163 662 547	295 255 933

Budget annexe Eau	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	160 505 580	143 267 614	17 237 966
Mouvements d'ordre	20 727 759	20 727 759	-
Affectation de résultat	13 506 459	56 486 672	- 42 980 213
Restes à réaliser	75 172 853	26 558 847	48 614 006
Résultat définitif	269 912 651	247 040 892	22 871 759

Budget annexe Assainissement	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	155 154 061	149 262 416	5 891 645
Mouvements d'ordre	5 766 051	5 766 051	-
Affectation de résultat	20 822 393	53 041 286	- 32 218 893
Restes à réaliser	49 430 509	27 336 250	22 094 259
Résultat définitif	231 173 014	235 406 003	- 4 232 989

Budget annexe Ordures Ménagères	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	307 831 306	293 767 121	14 064 185
Mouvements d'ordre	7 066 661	7 066 661	-
Affectation de résultat	2 548 006	11 104 380	- 8 556 374
Restes à réaliser	-	-	-
Résultat définitif	317 445 973	311 938 162	5 507 811

Budget annexe Lotissement	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	-	2 869 543	- 2 869 543
Mouvements d'ordre	545 368	545 368	-
Affectation de résultat	17 714 067	-	17 714 067
Restes à réaliser	-	-	-
Résultat définitif	18 259 435	3 414 911	14 844 524

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, au soutien des établissements publics communaux, des syndicats intercommunaux et des associations, ainsi qu'aux opérations financières. Elle contribue également à l'autofinancement de la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **3 373 593 830 F** soit une diminution de 397 456 648 F (- 10,54%) par rapport à 2023 et une baisse de 487 146 894 F par rapport au BP 2024

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes totales de fonctionnement	3 680 315 586	3 576 624 903	3 689 540 929	3 771 050 478	3 373 593 830
Évolution	-5,87%	-2,82%	3,16%	2,21%	-10,54%
dont recettes réelles de fonctionnement	3 679 291 184	3 559 031 354	3 688 516 527	3 769 547 744	3 373 593 830
Évolution	-5,87%	-3,27%	3,64%	2,20%	-10,50%

De 2020 à 2023, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une augmentation de 90,3 MF puis, en 2024, une chute de 395,9 MF (- 10,54%).

Cette baisse s'explique principalement par les conséquences de la crise, qui ont entraîné une diminution marquée des recettes fiscales et des dotations et participations extérieures versées au bénéfice de la commune.

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
013 - Atténuations de charges	193 546	-	2 240 903	2 240 903	2 240 903
70 - Produits des services, du domaine	79 255 376	102 040 843	- 20 510 000	81 530 843	69 373 626
73 - Impôts et taxes	948 483 978	1 116 552 000	- 100 000 000	1 016 552 000	976 317 198
74 - Dotations et participations	2 481 577 989	2 434 073 479	- 296 556 012	2 137 517 467	2 107 640 786
75 - Autres produits de gestion courante	195 616 381	204 040 000	- 15 900 000	188 140 000	172 990 597
76 - Produits financiers	2 149 527	2 500 000	-	2 500 000	1 947 615
77 - Produits exceptionnels	22 270 947	510 000	27 047 695	27 557 695	43 083 105
78 - Reprises sur provisions	40 000 000	-	-	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement	3 769 547 744	3 859 716 322	- 403 677 414	3 456 038 908	3 373 593 830
042 - Opérations d'ordre	1 502 734	1 024 402	-	1 024 402	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 502 734	1 024 402	-	1 024 402	-
Total recettes de fonctionnement	3 771 050 478	3 860 740 724	- 403 677 414	3 457 063 310	3 373 593 830

Chapitre 013 - Atténuations de charges

A ce chapitre sont enregistrées les régularisations de charges de personnel (trop-perçus, remboursements de cotisations...). En 2024, **2 240 903 F** de titres ont été émis à ce chapitre.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre 70 (1,86% des RRF) regroupe les ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes. Il enregistre un total de réalisations de **69 373 626 F** soit une diminution de 9 881 750 F (-12,47%) par rapport au CA 2023.

La diminution apportée en décision modificative correspond à un changement de méthode dans la comptabilisation des reversements des parts producteurs (part reversée aux producteurs de spectacles présentés au CCMD), cette diminution en recettes retrouve son équivalent en dépenses.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec un montant total de titres émis de **976 317 198 F** (28,94% des RRF), ce chapitre qui enregistre les centimes additionnels, les taxes sur l'électricité, les produits des taxes de circulation et des amendes de police ou encore la taxe communale d'aménagement connaît une augmentation de 27 833 220 F (+2,93%) par rapport à 2023.

Les principales évolutions concernent :

- Les centimes additionnels sur les droits d'enregistrement, directement affectés par l'arrêt des transactions immobilières consécutif aux émeutes : - 133 616 980 F.
- Les centimes additionnels sur Patentes : + 153 177 662 F, liés aux activités de l'usine du sud en 2022.
- La Taxe Communale d'Aménagement : + 20 458 868 F.

Chapitre 74 – Dotations et participations

A ce chapitre sont enregistrées les dotations et participations de l'État (Dotation globale de fonctionnement, Contrat d'Agglomération...), de la province Sud (Subvention Police Municipale, Contrat d'Agglomération...), de la Nouvelle-Calédonie (FIP Fonctionnement...) et de divers autres organismes (SIEM, EEC...). En 2024, **2 107 640 786 F** ont été émis à ce chapitre (62,47% des RRF). Par rapport à 2023, ce poste diminue de 373 937 203 F (-15%).

On constate notamment :

- Bien que le FIP 2024 soit calculé sur la base des recettes économiques enregistrées en 2023, la paralysie totale de l'économie en 2024, combinée à l'absence de perception effective des recettes par la Nouvelle-Calédonie, a mis en difficulté la trésorerie du territoire, compromettant le maintien des niveaux habituels de dotation. Cette situation a non seulement entraîné une réduction immédiate des versements, mais a également conduit à une révision du montant total de l'assiette du FIP, ainsi que des perspectives de recettes futures pour les collectivités. En 2024, la Ville a ainsi subi une baisse significative de sa dotation FIP de - 347 978 923 F (-24,23%), soit 1 088 MF contre 1 436 MF perçus en 2023.
- En révisant son budget, la Ville a été contrainte de reporter un grand nombre d'actions en faveur de la jeunesse. Cette réduction des dépenses a mécaniquement entraîné une diminution des recettes perçues dans le cadre du contrat État/Ville : - 46 775 000 F
- L'État a participé à hauteur 63 221 680 F au financement des barges destinées à l'approvisionnement en produits de première nécessité de la partie Sud de la commune, isolée durant plusieurs mois.
Bien que relevant en principe de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, cette mesure a dû être prise en charge par la commune, en raison de l'inaction de la NC. En appui de ces efforts, l'État s'est engagé à financer temporairement ces dépenses, dans l'attente d'un remboursement par la Nouvelle-Calédonie.
- Une baisse de la participation de la Nouvelle Calédonie : - 11 113 456 F, en 2023 elle avait participé aux actions dans le cadre du CLSPD (Veille éducative) à hauteur de 6 000 000 F et au remboursement du trop-perçu du FIP 2018 à hauteur de 12 000 000 F. En 2024, seul le solde du remboursement du trop-perçu de FIP 2018 a été enregistré pour 6 586 544 F ainsi qu'une participation de 300 000 F dans le cadre de la célébration Francophonie.
- Une baisse de la participation de la province Sud dont :
 - Accompagnement à la scolarité (opération arrêtée) : - 15 517 071 F,

- Promotion des circuits courts dans la préparation des repas servis dans les cantines : - 10 000 000 F.
- Historiquement, la province Sud accorde chaque année à la Ville une subvention de 35 MF destinée au financement des actions de la police municipale. L'an dernier, à la suite des émeutes, la province a décidé d'augmenter exceptionnellement ce montant afin d'encourager l'élargissement des plages horaires d'intervention. En raison du besoin de sécurité pour les administrés de la commune, la ville a adapté le service de la PM en conséquence, permettant une revalorisation de sa subvention de 7 000 000 F.
- Une diminution de diverses autres participation (SIEM, EEC ...) : - 5 000 000 F.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes enregistrées à ce chapitre proviennent des redevances versées par les délégataires de service public, des locations des infrastructures (Marché, ETP, CCMD...) et du domaine communal, des droits d'accès au réseau électrique.

A noter qu'en 2024, l'exécutif a choisi de soutenir les acteurs intervenant sur le territoire communal, notamment en réduisant les tarifs de location du domaine public et en mettant gratuitement à disposition certaines infrastructures.

172 990 597 F de titres ont été émis à ce chapitre (5,13% des RRF) soit une diminution de 22 625 784 F (-5,25%) par rapport à 2023 dont :

- - 14 710 504 F de droits de raccordement au réseau électrique dont l'évolution est étroitement liée au nombre de nouvelles constructions ayant lieu sur la commune
- - 8 780 536 F de revenus des immeubles,
- - 2 809 209 F de redevance versée par EEC,
- + 3 674 465 F de redevance versée par l'OPT.

Chapitre 76 – Produits financiers

Le seul produit financier titré en 2024 est le remboursement de **1 947 615 F** par le budget annexe eau au budget principal, au titre des intérêts d'emprunt. Cette écriture est interne à la collectivité. On retrouve ce montant au budget annexe Eau à l'article « 6618 - Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

43 083 105 F de produits exceptionnels ont été titrés en 2024 soit une augmentation de 20 812 158 F par rapport à 2023 s'expliquant principalement par le versement des indemnités de sinistre par les assurances à la suite des émeutes de mai 2024.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions

La Ville inscrit des crédits au chapitre « 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions » en vue d'admettre en non-valeur des titres impayés irrécouvrables ou d'anticiper l'annulation de titres contestés ou devenus sans objet. En cas de réalisation du risque, les provisions sont reprises au chapitre « 78 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

En 2024, aucune reprise de provisions n'a été exécutée contrairement à 2023 où 40 000 000 F avaient fait l'objet d'un titre de recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **2 998 697 484 F** soit une diminution de 382 550 340 F (- 11,31%) par rapport au CA 2023 et une baisse de 862 043 240 F par rapport au BP 2024.

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales de fonctionnement	3 449 841 780	3 318 698 580	3 520 580 817	3 381 247 824	2 998 697 484
Évolution	3,05%	-3,80%	6,08%	-3,96%	-11,31%
dont dépenses réelles de fonctionnement	3 252 576 758	3 110 311 369	3 302 282 788	3 151 214 877	2 824 196 738
Évolution	-0,45%	-4,37%	6,17%	-4,57%	-10,38%

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
011 - Charges à caractère général	955 782 533	912 190 443	- 28 375 729	883 814 714	686 199 975
012 - Charges de personnel	1 564 074 984	1 670 103 828	- 118 969 830	1 551 133 998	1 541 008 929
014 - Atténuations de produits	39 414 145	35 684 968	345 467	36 030 435	36 030 435
022 - Dépenses imprévues	-	10 000 000	35 273 950	45 273 950	-
65 - Autres charges de gestion courante	465 873 720	568 684 232	- 104 576 205	464 108 027	429 737 634
66 - Charges financières	88 785 867	89 600 000	23 100 000	112 700 000	100 391 493
67 - Charges exceptionnelles	37 283 628	21 480 000	17 183 032	38 663 032	30 828 272
68 - Dotations aux provisions	-	55 000 000	- 55 000 000	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	3 151 214 877	3 362 743 471	- 231 019 315	3 131 724 156	2 824 196 738
023 - Virement à la section d'investissement	-	217 997 253	- 134 493 099	83 504 154	-
042 - Dotations aux amortissements	230 032 947	280 000 000	- 38 165 000	241 835 000	174 500 746
Dépenses d'ordre de fonctionnement	230 032 947	280 000 000	- 38 165 000	241 835 000	174 500 746
Total dépenses de fonctionnement	3 381 247 824	3 860 740 724	- 403 677 414	3 457 063 310	2 998 697 484

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre, dont les réalisations s'élèvent à **686 199 975 F** connaît une diminution de 269 582 558 F (-28,21%) par rapport à 2023. On constate notamment que, malgré une diminution de la prévision budgétaire de 28,4 MF en décision modificative, les services se sont attachés à réduire au maximum les dépenses, on constate ainsi une différence de 197,6 MF entre les prévisions budgétaires après DM et les réalisations totales.

Les principales différences entre les prévisions et les réalisations concernent :

- Les prestations liées aux barges qui ont été moindres que prévues : - 58 362 490 F,
- Les entretiens d'espaces verts : - 27 796 462 F,
- Les divers entretiens de voiries, de bâtiments et de matériels roulants : - 27 060 524 F,
- Les actions dans le cadre du contrat État/Ville (FCDev) : - 21 063 742 F,
- Les divers frais de communication : - 10 595 968 F,
- La diminution des remboursements de part producteurs (RF chap 70) : - 9 350 000 F,
- Les frais liés aux réceptions, fêtes et cérémonies : - 6 547 908 F,
- Les frais d'électricité : - 5 124 431 F,
- ...

Chapitre 012 – Charges de personnel

La réalisation des charges de personnel en 2024 sont proches de ceux de 2023.

Il convient toutefois de préciser qu'au budget primitif 2024, la Ville avait inscrit une enveloppe de 1,670 milliard de francs destinée au financement des charges de personnel, traduisant une volonté affirmée de renforcer ses moyens humains.

Cependant, la crise survenue en cours d'année a profondément remis en cause cette orientation. Ainsi, afin de préserver l'équilibre budgétaire et de garantir l'obtention de soutiens financiers de la part des établissements bancaires, la collectivité a choisie de mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines contrainte.

Les mesures prises ont consisté, entre autres, à ne pas reconduire certains contrats à durée déterminée, à renoncer à des recrutements initialement prévus, à geler plusieurs postes budgétaires, à limiter le nombre de postes en renfort, ainsi qu'à encadrer strictement le recours aux heures supplémentaires.

Au 31 décembre 2024, 45 postes étaient non pourvus, dont 11 gelés et 34 non renouvelés. Leur répartition par direction est présentée ci-dessous :

- 11 postes à la Direction des Services Techniques et de Proximité.
- 8 postes à la Direction de la Sécurité,
- 2 postes à la Direction Administrative,
- 7 postes à la Direction des Services d'Animation et de Prévention,
- 3 postes au Secrétariat Général,
- 2 postes à la Direction des Finances et de l'Informatique,
- 1 poste au Cabinet du Maire,

Ces efforts ont permis de contenir la dépense à un montant de 1 541 008 929 F, soit un écart de - 129 MF par rapport aux crédits inscrits au BP 2024, et une baisse de 23 MF par rapport aux réalisations du compte administratif 2023.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

36 030 435 F ont été exécutés correspondant d'une part à la compensation des frais de mise en recouvrement supportés par la Nouvelle-Calédonie pour la perception des centimes additionnels au bénéfice de la Ville (4% du montant des centimes mis en recouvrement en 2024) pour 29 443 894 F et, d'autre part, à la dernière tranche du remboursement d'un quart du trop-perçu de FIP fonctionnement de 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie pour 6 586 544 F. Il convient de préciser que la Nouvelle-Calédonie participe à niveau égal pour le remboursement de ce trop-perçu.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les charges de gestion courante (droits d'auteur, les frais de missions...) ainsi que les subventions versées par la commune à divers organismes. Entre 2023 et 2024, les dépenses réalisées à ce chapitre enregistrent une diminution de 36 136 086 F (-7,76%).

Subventions au CCAS et à la Caisse des Écoles

À la suite des émeutes, la commune du Mont-Dore, à l'instar de ses voisines, a réaffirmé son engagement en faveur du maintien de l'action sociale. Elle a également mobilisé les services municipaux et la Caisse des Écoles pour sécuriser les infrastructures et permettre une reprise rapide du fonctionnement des établissements scolaires. Cette mobilisation s'est traduite, entre autres, par une augmentation de 1,2 MF de subvention allouée à la Caisse des écoles et de 6,85 MF alloués au CCAS par rapport à 2023.

Subventions aux institutions

Conscients des difficultés rencontrées par la commune, plusieurs organismes partenaires, tels que le SMTU, le GIE SERAIL et le SIGN, ont choisi de revoir à la baisse leurs demandes de participation

pour l'exercice 2024. Cette révision a permis de réduire les versements de la commune à hauteur de 28,7 MF par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, une autre part significative de la réduction au chapitre 65 est liée à la suspension de la subvention de 17,5 MF habituellement versée à la province Sud dans le cadre du financement de l'opération ODI dans les écoles.

Subventions aux associations

Concernant les subventions aux associations, une baisse de 10 MF a été actée pour 2024.

Il est par ailleurs rappelé que la ville apporte un soutien en nature à l'ensemble des associations, notamment par la mise à disposition gratuite des infrastructures communales (installations sportives, terrains, salles, etc.), représentant une aide estimée à 42 MF pour l'année.

Autres charges de gestion

Les autres charges de gestion courante passent de 46,2 MF en 2023 à 44 MF en 2024, soit une diminution de 2,1 MF.

Chapitre 66 – Charges financières

Pour ce chapitre, plusieurs informations sont à prendre en compte :

- Le budget total 2024 s'établit à 112 700 000 F soit 23,9 MF de plus que le montant des réalisations de 2023 (88 785 867 F)
- Les réalisations de 2024 s'élèvent à 100 391 493 F soit 11 605 626 F de plus qu'en 2023 (+13,07%)
- Le taux de réalisation à ce chapitre est de 89 %.

Ces niveaux de prévision budgétaire et de réalisation s'expliquent par plusieurs facteurs.

Sur le plan budgétaire, en 2024, les données disponibles lors de la préparation de la DM4 en décembre 2025 ont mis en évidence deux éléments ayant conduit à l'inscription de crédits supplémentaires :

- La hausse des taux d'intérêt appliqués aux emprunts à taux variable ;
- L'augmentation de la charge des intérêts de la ligne de trésorerie, passée de 600 MF à 800 MF, afin de permettre à la collectivité de faire face aux retards importants observés dans la perception de ses recettes.

Au niveau des réalisations, en fin d'année, la Banque des Territoire (BDT) a accordé à la commune un report de remboursement des échéances de huit emprunts contractés, impliquant un décalage du paiement du capital, mais également des intérêts. Ce report explique la réalisation moindre constatée en 2024 au chapitre 66.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre regroupe des charges pour un montant total de **30 828 272 F** (37 283 628 F en 2023), se répartissant comme suit :

- Subvention versée pour assurer l'équilibre du budget annexe Ordures Ménagères suite à une diminution de la redevance dans toutes les zones où le ramassage des ordures ménagères n'a pas pu être assuré au cours des 2^e et 3^e trimestres : **18 683 032 F**,
- Frais et décisions de justice : **6 796 297 F**,
- Subventions exceptionnelles aux associations : **2 130 000 F**,
- Calculatrices pour les élèves passant au lycée : **1 370 312 F**,
- Autres charges (pénalités, diverses annulations de titres ...) : **1 848 631 F**.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et aux provisions

A ce chapitre sont enregistrées les dotations aux amortissements pour **162 665 746 F** ainsi que les mouvements liés aux cessions (sorties d'immobilisations) pour **11 835 000 F**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses liées à la réalisation du programme d'investissement de la Ville ainsi que ceux relatifs aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **855 988 560 F** dont 389 802 654 F correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2023.

Évolution des recettes d'investissement depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	1 313 326 397	1 227 513 359	793 218 473	692 041 194	466 185 906
dont emprunt	912 488 067	603 076 372	435 364 022	356 051 429	142 472 176
dont opérations patrimoniales	148 307 268	231 527 164	-	-	-
Variation annuelle	-21,04%	-6,53%	-35,38%	-12,76%	-32,64%
1068 - Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	327 961 094	334 224 910	388 278 626	168 960 112	389 802 654
001 - Excédent d'investissement reporté		36 316 326	-	12 362 940	-
Total	1 641 287 491	1 598 054 595	1 181 497 099	873 364 246	855 988 560

Recettes d'investissement

Opération	Partenaire	Budget total 2024	Titré	%	Reports 2023/2024	Total titré + reporté	%
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	État	699 300		0,00%			0,00%
	PS	614 483		0,00%	614 483	614 483	100,00%
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	État	17 580 043	13 603 819	77,38%	3 818 616	17 422 435	99,10%
	SIEM	4 500 000		0,00%	4 500 000	4 500 000	100,00%
	PS	6 507 233	2 092 732	32,16%	4 414 500	6 507 232	100,00%
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	NC	3 750 000		0,00%	3 750 000	3 750 000	100,00%
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	État	17 509 716		0,00%	12 256 802	12 256 802	70,00%
	NC	3 374 022	452 296	13,41%		452 296	13,41%
	Tiers	14 354 144		0,00%			0,00%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)		68 888 941	16 148 847	23,44%	29 354 401	45 503 248	66,05%
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	État	107 947 181	69 753 951	64,62%	36 443 448	106 197 399	98,38%
	PS	19 647 158		0,00%	19 122 224	19 122 224	97,33%
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	État	37 512 510		0,00%	23 826 378	23 826 378	63,52%
	PS	12 022 357		0,00%	8 839 604	8 839 604	73,53%
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM FCDev (AP 7124)	État	24 200 000		0,00%	24 200 000	24 200 000	100,00%
12618 CASERNE DES POMPIERS FCDev (AP 3618)	État	625 000		0,00%	9 084 000	9 084 000	1453,44%
14424 DARSE DU VALLON-DORE FCDev (AP 7024)	État	3 705 000		0,00%	3 705 000	3 705 000	100,00%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération et FCDev		205 659 206	69 753 951	33,92%	125 220 654	194 974 605	94,80%
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY (AP 6924)	État	8 350 000	6 860 988	82,17%		6 860 988	82,17%
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	État	35 163 086	35 163 087	100,00%		35 163 087	100,00%
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	ACE	4 800 000	2 400 000	50,00%	2 400 000	4 800 000	100,00%
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	PS	59 420 000		0,00%	48 961 035	48 961 035	82,40%
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	NC	25 200 000	6 300 000	25,00%	18 900 000	25 200 000	100,00%
Total Opérations ponctuelles		132 933 086	50 724 075	38,16%	70 261 035	120 985 110	91,01%
Emprunts		323 000 000	142 472 176	44,11%		142 472 176	44,11%
Autres subventions		20 129 147		0,00%	4 500 000	4 500 000	22,36%
Total opérations non individualisées		343 129 147	142 472 176	41,52%	4 500 000	146 972 176	42,83%
Opérations liées aux cessions		11 835 000	11 835 000	100,00%		11 835 000	100,00%
Remboursement du capital des emprunts du BA EAU		13 000 000	12 586 111	96,82%		12 586 111	96,82%
CONFORTEMENT CREEK MAMIE (Compte de tiers)		63 022 911		0,00%		-	0,00%
RUE DES FOX-TERRIERS (Compte de tiers)		20 000 000		0,00%		-	0,00%
BARGES (Compte de tiers)		115 072 125		0,00%		-	0,00%
NETTOYAGE DE TERRAINS (Compte de tiers)		1 500 000		0,00%		-	0,00%
Excédents de Fonctionnement 2023 capitalisés		389 802 654	389 802 654	100,00%		389 802 654	100,00%
Produits de cessions		2 500 000		0,00%		-	0,00%
Amortissements		230 000 000	162 665 746	70,72%		162 665 746	70,72%
Virement de la section d'exploitation		83 504 154		0,00%		-	0,00%
Total opérations financières		930 236 844	576 889 511	62,02%	-	576 889 511	62,02%
Total recettes d'investissement		1 680 847 224	855 988 560	50,93%	229 336 090	1 085 324 650	64,57%

Après prise en compte des opérations de clôture et de la reprise de l'excédent de fonctionnement, principalement destiné à financer la section d'investissement, on observe que la majorité des

financements d'investissement pour l'année 2024 provient de l'autofinancement (64,54 %) et des emprunts (16,64 %).

Les participations liées à des opérations individualisées, provenant de divers partenaires (État, province Sud, ACE, etc.), représentent quant à elles 15,96 % du financement total en 2024, en léger recul par rapport aux exercices précédents. Il convient de noter que le versement de ces participations est conditionné à l'avancement effectif des opérations auxquelles elles sont rattachées. Certaines de ces opérations ayant été retardées dans l'attente d'un contexte plus favorable, les recettes associées ont été comptabilisées en report afin de sécuriser leur inscription budgétaire dans le cadre du BP 2025.

Les emprunts, qui constituent la deuxième source de financement, ont été contenus et mobilisés de manière ciblée, en cohérence avec les dépenses d'investissement jugées prioritaires répondant aux trois axes de l'exécutif définis précédemment (sécurité, aide social et développement économique). Cette orientation, assumée, traduit une volonté claire de maintenir un niveau de service de qualité tout en maîtrisant le recours à l'endettement. Ainsi, au budget primitif 2024, un emprunt de 323 MF était inscrit pour financer les dépenses d'investissement de l'année. À la suite des émeutes, les négociations menées, malgré la réticence des banques à s'exposer à un niveau de risque jugé trop élevé, ont tout de même permis d'obtenir un financement à hauteur de 142 MF.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **948 967 921 F**. Hors déficit d'investissement reporté, les dépenses d'investissement s'élèvent à 748 331 552 F soit une diminution de 325 669 063 F par rapport à 2023 (- 30,32%).

Évolution des dépenses d'investissement de depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	1 426 870 117	1 721 186 964	1 046 001 790	1 074 000 615	748 331 552
<i>dont remboursement de la dette</i>	416 314 009	434 427 394	426 343 073	418 649 095	263 384 996
<i>dont opérations patrimoniales</i>	148 307 268	231 527 164	-	-	-
Variation annuelle	-38,67%	20,63%	-39,23%	2,68%	-30,32%
<i>001 - Déficit d'investissement N-1 reporté</i>	178 101 048	-	123 132 369	-	200 636 369
Total	1 604 971 165	1 721 186 964	1 169 134 159	1 074 000 615	948 967 921

Dépenses d'investissement

Opération	Budget total 2024	Mandaté	%	Reports 2023/2024	Total mandaté + reporté	%
0100 ACQUISITIONS FONCIERES	5 704 294	5 687 917	99,71%		5 687 917	99,71%
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	14 322 012	10 000 976	69,83%	3 126 952	13 127 928	91,66%
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	7 784 878	2 463 430	31,64%	171 150	2 634 580	33,84%
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	12 521 293	10 472 187	83,64%	400 875	10 873 062	86,84%
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000	1 165 000	100,00%		1 165 000	100,00%
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	76 596 845	28 695 423	37,46%	47 901 242	76 596 665	100,00%
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	6 753 993		0,00%	3 900 000	3 900 000	57,74%
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	68 235 144	19 165 462	28,09%	47 359 325	66 524 787	97,49%
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	25 544 551	16 884 767	66,10%	6 436 262	23 321 029	91,30%
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	25 251 071	16 439 129	65,10%	5 553 644	21 992 773	87,10%
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	13 902 152	7 046 106	50,68%	6 323 256	13 369 362	96,17%
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	28 076 790	17 540 055	62,47%	10 267 163	27 807 218	99,04%
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	6 571 456	100,00%		6 571 456	100,00%
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 128 737	128 737	6,05%	2 000 000	2 128 737	100,00%
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	150 000		0,00%			0,00%
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	69 466 049	12 010 261	17,29%	30 081 045	42 091 306	60,59%
1800 COMMUNICATION	4 290 539	2 138 151	49,83%	1 599 198	3 737 349	87,11%
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	51 127 322	25 163 320	49,22%	3 795 012	28 958 332	56,64%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	419 592 126	181 572 377	43,27%	168 915 124	350 487 501	83,53%
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	31 615 410	28 148 448	89,03%	3 427 575	31 576 023	99,88%
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	80 568 194	49 475 888	61,41%	17 671 814	67 147 702	83,34%
12418 AGRANDISSEMENT CIMETIERE DE PLUM FCDev (AP 7124)	7 000 000	2 288 540	32,69%	2 475 100	4 763 640	68,05%
12618 CASERNE DES POMPIERS FCDev (AP 3618)	2 500 000	1 434 180	57,37%	690 060	2 124 240	84,97%
14424 DARSE DU VALLON-DORE FCDev (AP 7024)	8 500 000	5 974 413	70,29%	2 465 228	8 439 641	99,29%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération et FCDev	130 183 604	87 321 469	67,08%	26 729 777	114 051 246	87,61%
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	5 386 118	49,92%	5 402 895	10 789 013	100,00%
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	10 366 463	9 503 578	91,68%		9 503 578	91,68%
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY (AP 6924)	9 227 592	7 244 600	78,51%		7 244 600	78,51%
13521 BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422)	684 357	684 357	100,00%		684 357	100,00%
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 000 000	848 000	14,13%	2 544 000	3 392 000	56,53%
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	74 996 180	67 522 098	90,03%	3 489 349	71 011 447	94,69%
14224 PARCOURS DU CŒUR (AP 6724)	493 960	493 960	100,00%		493 960	100,00%
14324 PROMENADE PIETONNE BOULARI (AP 6824)	392 200	392 200	100,00%		392 200	100,00%
6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	250 000		0,00%			0,00%
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	48 372 288	33 113 448	68,46%	6 212 941	39 326 389	81,30%
Total opérations ponctuelles	161 572 053	125 188 359	77,48%	17 649 185	142 837 544	88,40%
Opération	Budget total 2024	Mandaté	%	Reports 2023/2024	Total mandaté + reporté	%
Subvention au SIGN	5 212 700	5 212 700	100,00%		5 212 700	100,00%
Subvention au SMTU	532 611		0,00%	532 611	532 611	100,00%
Subvention à la SECAL	70 000 000	70 000 000	100,00%		70 000 000	100,00%
Subvention au GIE Sérail	320 000	320 000	100,00%		320 000	100,00%
Autres subventions d'équipement	2 005 200	500 000	24,94%		500 000	24,94%
Documents d'urbanisme	13 314 940	3 069 795	23,06%	317 565	3 387 360	25,44%
Divers frais d'études et travaux	4 500 000	2 500 000	55,56%		2 500 000	55,56%
Remboursement du capital de la dette (Art. 1641)	418 945 351	263 384 996	62,87%		263 384 996	62,87%
Dépenses imprévues	40 288 885		0,00%			0,00%
Total opérations non individualisées	555 119 687	344 987 491	62,15%	850 176	345 837 667	62,30%
Amortissements des subventions d'équipement	1 024 402		0,00%			0,00%
CONFORTEMENT CREEK MAMIÉ (Compte de tiers)	63 022 911	9 261 856	14,70%	1 852 880	11 114 736	17,64%
RUE DES FOX-TERRIERS (Compte de tiers)	20 000 000		0,00%			0,00%
BARGES (Compte de tiers)	115 072 125		0,00%			0,00%
NETTOYAGE DE TERRAINS (Compte de tiers)	1 500 000		0,00%			0,00%
Reprise sur subvention de l'état	13 123 947		0,00%			0,00%
Total opérations financières	213 743 385	9 261 856	4,33%	1 852 880	11 114 736	5,20%
Déficit d'investissement 2023 reporté*	200 636 369	200 636 369	100,00%		200 636 369	100,00%
Total dépenses d'investissement	1 680 847 224	948 967 921	56,46%	215 997 142	1 164 965 063	69,31%

* Le déficit d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

Opérations d'investissement

En complément des réductions budgétaires opérées lors des décisions modificatives, et face à d'importantes difficultés de trésorerie, les dépenses d'investissement ont été réalisées avec la plus grande rigueur, en se limitant aux besoins essentiels de la collectivité et de ses administrés. Cette orientation a permis de concentrer les efforts sur les dépenses prioritaires, contribuant ainsi à une gestion financière ciblée et maîtrisée.

Hors restes à réaliser, les taux de réalisation pour les grandes familles de dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Opérations récurrentes : montant des réalisations : 181 572 377 F représentant ainsi un taux de réalisation de 43,27%
- Opérations du contrat d'agglomération pour 87 321 469 F soit un taux de réalisation de 67,08%

- Opérations ponctuelles pour 125 188 359 F soit un taux de réalisation de 77,48%.

Remboursement de la dette

Comme abordé supra, l'une des actions notables de l'exécutif a été de réduire la pression exercée sur la trésorerie de la commune, notamment par la négociation de reports d'échéances de remboursement en capital. Cette démarche a permis d'alléger temporairement la charge de la dette. Pour cette catégorie de dépenses, le taux de réalisation s'établit à 62,87 %.

Les opérations pour le compte de tiers.

Concernant les comptes au 454, qui regroupent les dépenses engagées par la commune au nom d'un tiers, peu de réalisations ont été constatées en 2024. Les travaux de confortement, par exemple, ont été suspendus pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

S'agissant des opérations liées à la gestion des barges, étant normalement remboursées par la Nouvelle-Calédonie, elles doivent en principe être enregistrées en section d'investissement. Toutefois, en l'absence d'un accord formel l'engageant à rembourser ces avances, la commune a dû engager ces dépenses en section de fonctionnement et n'a pas été en mesure de procéder à leur réimputation sur les comptes de tiers en section d'investissement.

En effet, un tel reclassement nécessite un acte juridique actant clairement l'engagement de la Nouvelle-Calédonie à prendre en charge ces opérations dans le cadre de ses compétences. Les échanges se poursuivent encore afin d'arriver à un accord.

On constate que les dépenses d'investissement, hors déficit d'investissement reporté, diminuent de 325 669 063 F par rapport à 2023, le taux de réalisation (mandats émis) passent de 71,01% en 2023 à 50,56% en 2024 (de 89,17% à 69,31% si on tient compte des reports).

Les Restes A Réaliser (Reports en investissement) sont établis en fin d'exercice budgétaire, validés par le comptable public et font partie intégrante des résultats du compte administratif.

RECAPITULATIF

Fonctionnement

<i>Recettes réelles et d'ordre</i>	3 373 593 831 F
<i>Dépenses réelles et d'ordre</i>	2 998 697 484 F
<i>Solde de gestion (section de fonctionnement)</i>	374 896 346 F

<i>Solde de la section de fonctionnement (I)</i>	374 896 346 F
---	----------------------

Investissement

<i>Recettes réelles et d'ordre</i>	466 185 906 F
<i>Dépenses réelles et d'ordre</i>	748 331 552 F
<i>Solde de gestion (section d'investissement)</i>	- 282 145 646 F

<i>Déficit d'investissement 2023 reporté</i>	- 200 636 369 F
--	-----------------

<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023</i>	389 802 654 F
---	----------------------

<i>Restes à réaliser en recettes d'investissement</i>	229 336 090 F
<i>Restes à réaliser en dépenses d'investissement</i>	215 997 142 F
<i>Solde des Restes à réaliser</i>	13 338 948 F

Solde de la section d'investissement (II)

- 79 640 413 F

Résultat définitif 2024 (I+II)

295 255 933 F

BUDGET ANNEXE EAU

Budget annexe Eau	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	160 505 580	143 267 614	17 237 966
Mouvements d'ordre	20 727 759	20 727 759	-
Affectation de résultat	13 506 459	56 486 672	- 42 980 213
Restes à réaliser	75 172 853	26 558 847	48 614 006
Résultat définitif	269 912 651	247 040 892	22 871 759

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes totales de fonctionnement	98 612 328	85 161 518	86 468 784	83 022 447	91 718 980
Évolution	62,27%	-13,64%	1,54%	-3,99%	10,47%
dont recettes réelles de fonctionnement	91 759 600	78 308 790	79 616 056	76 169 719	84 866 252
Évolution	50,99%	-14,66%	1,67%	-4,33%	11,42%

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 491 381	1 500 000	-	1 500 000	1 525 926
75 - Autres produits de gestion courante	74 359 051	76 800 000	11 700 000	88 500 000	82 819 208
77 - Produits exceptionnels	319 287	-	-	-	521 118
Total recettes réelles de fonctionnement	76 169 719	78 300 000	11 700 000	90 000 000	84 866 252
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 728	6 852 729	-	6 852 729	6 852 728
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 728	6 852 729	-	6 852 729	6 852 728
Total recettes de fonctionnement	83 022 447	85 152 729	11 700 000	96 852 729	91 718 980

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **91 718 980 F** soit une augmentation de 8 696 533 F (+10,47%) par rapport à 2023.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre constate les droits d'occupation du domaine public pour un montant de 1 525 926 F, correspondant essentiellement à la redevance versée par la Calédonienne des Eaux dans le cadre de la délégation de service public relative à l'eau potable.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre les droits d'accès au réseau, le reversement de la taxe sur l'eau collecté par le concessionnaire ainsi que les produits liés à la vente d'eau aux usagers du réseau, pour un montant total de 82 819 208 F soit une augmentation de 8 460 157 F (+11,38%).

L'alimentation en eau provenant des captages de la Thy et de Yahoué ayant été perturbée, la consommation en eau du grand tuyau a été augmentée, consommation ensuite refacturée à la Calédonienne Des Eaux.

Chapitre 77 – Produits Exceptionnels

A ce chapitre sont enregistrées des pénalités perçues à la suite de retards dans l'exécution des marchés pour **521 118 F**.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **6 852 728 F** ont été émis en 2024 à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement perçues dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux d'adduction en eau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales de fonctionnement	59 815 484	62 389 688	67 476 178	69 515 988	77 687 349
Évolution	16,32%	4,30%	8,15%	3,02%	11,75%
dont dépenses réelles de fonctionnement	45 940 453	48 514 657	53 601 147	55 640 957	63 812 318
Évolution	-10,66%	5,60%	10,48%	3,81%	14,69%

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
011 - Charges à caractère général	38 039 886	43 000 000	9 900 000	52 900 000	50 345 848
012 - Charges de personnel	8 620 219	8 620 219	-	8 620 219	8 620 219
66 - Charges financières	8 980 852	8 500 000	4 500 000	13 000 000	4 846 251
Total dépenses réelles de fonctionnement	55 640 957	60 120 219	14 400 000	74 520 219	63 812 318
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 875 031	26 832 510	- 4 500 000	22 332 510	13 875 031
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	13 875 031	26 832 510	- 4 500 000	22 332 510	13 875 031
Total dépenses de fonctionnement	69 515 988	86 952 729	9 900 000	96 852 729	77 687 349

Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont enregistrés l'achat d'eau au SIGN, l'entretien et les réparations des réseaux d'adduction d'eau et divers frais d'étude concernant la Délégation de Service Public de l'eau et l'actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

L'augmentation de **12 305 962 F** s'explique une plus forte consommation de l'eau provenant du grand tuyau suite à une coupure de réseau.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Des dépenses pour un montant de **8 620 219 F** ont été réalisées pour prendre en compte la part de la masse salariale des agents, destinée au service de la gestion de l'eau. Réciproquement, cette somme figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 70841 – *Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes* » du budget principal.

Chapitre 66 – Charges financières

Un mandat d'un montant de **4 846 251 F** a été émis en règlement des intérêts d'emprunt. Réciproquement, cette somme figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 76233 – *Par les budgets annexes des régies à autonomie financière* » du budget principal l'emprunt étant comptabilisé sur celui-ci.

Pour toute explication relative à l'évolution des crédits inscrits au budget ainsi qu'au niveau de réalisation, se reporter aux éléments d'information mentionnés supra (voir chapitre 66 du budget principal).

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant de la dotation aux amortissements pour la dépréciation des valeurs patrimoniales s'élève à la somme de **13 875 031 F**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à 103 020 818 F incluant une somme de 13 506 459 F correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement provenant de l'exercice 2023.

Opération	Partenaire	Budget total 2024	Titré	%	Reports 2023/2024	Total titré + reporté	%
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 (AP 2717)	État	12 653 033	10 553 033	83,40%	2 100 000	12 653 033	100,00%
	PS	4 952 123	4 952 123	100,00%	-	4 952 123	100,00%
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	État	14 766 293	-	0,00%	14 766 293	14 766 293	100,00%
	PS	5 823 283	1 393 396	23,93%	4 429 887	5 823 283	100,00%
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	État	65 350 000	28 641 021	43,83%	36 708 979	65 350 000	100,00%
	PS	11 117 694	-	0,00%	11 117 694	11 117 694	100,00%
14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE FCDev (AP 7424)	État	3 025 000	-	0,00%	6 050 000	6 050 000	200,00%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération et FCDev		117 687 426	45 539 573	38,70%	75 172 853	120 712 426	102,57%
Emprunts		37 933 789	30 099 755	79,35%	-	30 099 755	79,35%
Total opérations non individualisées		37 933 789	30 099 755	79,35%	-	30 099 755	79,35%
Amortissements		22 332 510	13 875 031	62,13%	-	13 875 031	62,13%
Total opérations financières		22 332 510	13 875 031	62,13%	-	13 875 031	62,13%
Excédents de Fonctionnement 2023 capitalisés		13 506 459	13 506 459	100,00%	-	13 506 459	100,00%
Total recettes d'investissement		191 460 184	103 020 818	53,81%	75 172 853	178 193 671	93,07%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement fait apparaître une somme de réalisation de 142 794 696 F.

Opération	Budget total 2024	Mandaté	%	Reports 2023/2024	Total mandaté + reporté	%
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	5 606 000	413 400	7,37%	-	413 400	7,37%
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	56 781 710	35 452 732	62,44%	15 305 723	50 758 455	89,39%
14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE FCDev (AP 7324)	12 700 000	1 674 800	13,19%	8 021 656	9 696 456	76,35%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération et FCDev	75 087 710	37 540 932	50,00%	23 327 379	60 868 311	81,06%
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	32 563 073	27 059 846	83,10%	2 967 881	30 027 727	92,21%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	32 563 073	27 059 846	83,10%	2 967 881	30 027 727	92,21%
Études et travaux divers	970 000	702 780	72,45%	263 587	966 367	99,63%
Total Opérations non-individualisées	970 000	702 780	72,45%	263 587	966 367	99,63%
Remboursement du capital de la dette	6 500 000	1 565 627	24,09%	-	1 565 627	24,09%
Remboursement du capital de la dette au budget principal	13 000 000	12 586 111	96,82%	-	12 586 111	96,82%
Amortissement de subventions	6 852 729	6 852 728	100,00%	-	6 852 728	100,00%
Total Opérations financières	26 352 729	21 004 466	79,71%	-	21 004 466	79,71%
Déficit d'investissement reporté*	56 486 672	56 486 672	100,00%	-	56 486 672	100,00%
Total dépenses d'investissement	191 460 184	142 794 696	74,58%	26 558 847	169 353 543	88,45%

* Le déficit d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (mandat) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

Les Restes A Réaliser (Reports en investissement) sont établis en fin d'exercice budgétaire, ils font partie intégrante des résultats du compte administratif.

RECAPITULATIF

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	91 718 980 F
Dépenses réelles et d'ordre	77 687 349 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	14 031 631 F

Solde de la section de fonctionnement (I)

14 031 631 F

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	89 514 359 F
Dépenses réelles et d'ordre	86 308 024 F

Solde de gestion (section d'investissement)	3 206 335 F
Déficit d'investissement 2023 reporté	- 56 486 672
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023	13 506 459 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	75 172 853 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>26 558 847 F</u>
Solde des Restes à réaliser	48 614 006 F

Solde de la section d'investissement (II)	8 840 128 F
--	--------------------

Résultat définitif 2024 (I+II)	22 871 759 F
---------------------------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Budget annexe Assainissement	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	155 154 061	149 262 416	5 891 645
Mouvements d'ordre	5 766 051	5 766 051	-
Affectation de résultat	20 822 393	53 041 286	- 32 218 893
Restes à réaliser	49 430 509	27 336 250	22 094 259
Résultat définitif	231 173 014	235 406 003	- 4 232 989

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes totales de fonctionnement	109 166 284	101 976 832	101 676 011	92 379 123	98 874 903
Évolution	-12,91%	-6,59%	-0,29%	-9,14%	7,03%
<i>dont recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>105 425 585</i>	<i>97 184 003</i>	<i>96 883 182</i>	<i>87 586 294</i>	<i>94 082 074</i>
Évolution	-15,89%	-7,82%	-0,31%	-9,60%	7,42%

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 051 284	95 000 000	-	95 000 000	92 532 074
77 - Produits exceptionnels	535 010	1 550 000	-	1 550 000	1 550 000
Total recettes réelles de fonctionnement	87 586 294	96 550 000	-	96 550 000	94 082 074
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829	4 792 829	-	4 792 829	4 792 829
Total recettes d'ordre de fonctionnement	4 792 829	4 792 829	-	4 792 829	4 792 829
Total recettes de fonctionnement	92 379 123	101 342 829	-	101 342 829	98 874 903

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre constate les reversements de la taxe d'assainissement collectée par la Calédonienne des Eaux auprès des utilisateurs du réseau.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

La somme de **1 550 000 F** réalisé à ce chapitre correspond à une plus-value de vente aux enchères de 2023.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **4 792 829 F** ont été émis à l'article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat ». Il s'agit d'opérations internes obligatoires de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement perçues dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales de fonctionnement	71 278 879	81 778 222	68 531 328	71 556 730	60 136 163
Évolution	-25,87%	14,73%	-16,20%	4,41%	-15,96%
<i>dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>70 378 574</i>	<i>60 877 917</i>	<i>67 631 023</i>	<i>70 656 425</i>	<i>59 162 941</i>
Évolution	-26,81%	14,92%	-16,38%	4,47%	-16,27%

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
011 - Charges à caractère général	46 699 284	49 150 000	- 80 000	49 070 000	34 817 478
012 - Charges de personnel	23 800 624	23 800 624	-	23 800 624	23 800 624
66 - Charges financières	156 517	400 000	80 000	480 000	544 839
67 - Charges exceptionnelles	-	1 000 000	-	1 000 000	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	70 656 425	74 350 624	-	74 350 624	59 162 941
023 - Virement à la section d'investissement	-	12 393 942	-	12 393 942	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900 305	14 598 263	-	14 598 263	973 222
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	900 305	26 992 205	-	26 992 205	973 222
Total dépenses de fonctionnement	71 556 730	101 342 829	-	101 342 829	60 136 163

Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont enregistrés les entretiens de la station d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement, le pompage et le curage des réseaux ou regards, les analyses d'eau ainsi que le remboursement de certaines dépenses (eau, électricité, carburant ...) prises en charge par le budget principal.

En 2024, les réalisations inscrites à ce chapitre s'élèvent à 34 817 478 F, soit une diminution de 11 881 806 F (- 25,44 %) par rapport à 2023.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Une dépense de **23 800 624 F** a été constatée à cet article pour prendre en compte la part de la masse salariale des agents, affectés au service de la gestion de l'assainissement. Réciproquement, une somme identique figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 – Charges financières

544 839 F ont été émis en règlement des intérêts d'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisation à 82 867 602 F incluant une somme de 20 822 393 F correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement provenant de l'exercice 2023.

Opération	Partenaire	Budget total 2024	Titré	%	Reports 2023/2024	Total titré + reporté	%
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	État	11 454 344	12 221 172	106,69%	-	12 221 172	106,69%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération et FCDev		11 454 344	12 221 172	106,69%	-	12 221 172	106,69%
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	État	-	-	/	37 155 847	37 155 847	/
	FIPE	68 180 939	20 757 710	30,45%	12 274 662	33 032 372	48,45%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)		68 180 939	20 757 710	30,45%	49 430 509	70 188 219	102,94%
Emprunts		62 564 111	28 093 105	44,90%	-	28 093 105	44,90%
Total Opérations non-individualisées		62 564 111	28 093 105	44,90%	-	28 093 105	44,90%
Produits de cessions		947 917	947 917	100,00%	-	947 917	100,00%
Amortissements		13 650 346	25 305	0,19%	-	25 305	0,19%
Virement de la section d'exploitation		12 393 942	-	0,00%	-	-	0,00%
Total opérations financières		26 992 205	973 222	3,61%	-	973 222	3,61%
Excédents de Fonctionnement 2023 capitalisés		20 822 393	20 822 393	100,00%	-	20 822 393	100,00%
Total recettes d'investissement		190 013 992	82 867 602	43,61%	49 430 509	132 298 111	69,63%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement fait apparaître un montant de réalisation s'élevant à 147 933 590 F incluant une somme de 53 041 286 F correspondant à la reprise du déficit d'investissement reporté de l'exercice 2023

Opération	Budget total 2024	Mandaté	%	Reports 2023/2024	Total mandaté + reporté	%
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	118 425	118 423	100,00%	-	118 423	100,00%
Total Opération du Contrat d'Agglomération 2017/2022	118 425	118 423	100,00%	-	118 423	100,00%
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	122 861 452	84 342 603	68,65%	24 424 250	108 766 853	88,53%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	122 861 452	84 342 603	68,65%	24 424 250	108 766 853	88,53%
14524 ASSAINISSEMENT GABIN BOURVIL (AP 7324)	8 000 000	5 088 000	63,60%	2 912 000	8 000 000	100,00%
Total Opération ponctuelles	8 000 000	5 088 000	63,60%	2 912 000	8 000 000	100,00%
Amortissement de subventions	4 792 829	4 792 829	100,00%	-	4 792 829	100,00%
Total Opérations non-individualisées	4 792 829	4 792 829	100,00%	-	4 792 829	100,00%
Remboursement du capital de la dette	1 200 000	550 449	45,87%	-	550 449	45,87%
Total Opérations financières	1 200 000	550 449	45,87%	-	550 449	45,87%
Déficit d'investissement reporté*	53 041 286	53 041 286	100,00%	-	53 041 286	100,00%
Total dépenses d'investissement	190 013 992	147 933 590	77,85%	27 336 250	175 269 840	92,24%

* Le déficit d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (mandat) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

Les Restes A Réaliser (Reports en investissement) sont établis en fin d'exercice budgétaire, ils font partie intégrante des résultats du compte administratif.

RECAPITULATIF

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	98 874 903 F
Dépenses réelles et d'ordre	60 136 163 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	38 738 740 F

Solde de la section de fonctionnement (I)	38 738 740 F
--	---------------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	62 045 209 F
Dépenses réelles et d'ordre	94 892 304 F
Solde de gestion (section d'investissement)	- 32 847 095 F

Déficit d'investissement 2023 reporté	- 53 041 286 F
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023	20 822 393 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	49 430 509 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	27 336 250 F
Solde des Restes à réaliser	22 094 259 F

Solde de la section d'investissement (II)	- 42 971 729 F
--	-----------------------

Résultat définitif 2024 (I+II)	- 4 232 989 F
---------------------------------------	----------------------

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Budget annexe Ordures Ménagères	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	307 831 306	293 767 121	14 064 185
Mouvements d'ordre	7 066 661	7 066 661	-
Affectation de résultat	2 548 006	11 104 380	- 8 556 374
Restes à réaliser	-	-	-
Résultat définitif	317 445 973	311 938 162	5 507 811

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes totales de fonctionnement	353 530 531	352 074 499	359 119 920	336 028 072	309 028 632
Évolution	0,73%	-0,41%	2,00%	-6,43%	-8,03%
dont recettes réelles de fonctionnement	340 970 543	336 692 841	346 468 985	332 054 240	307 831 306
Évolution	6,10%	-1,25%	2,90%	-4,16%	-7,29%

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	331 809 240	350 000 000	- 28 000 000	322 000 000	286 096 143
74 - Dotations et participations	-	11 000 000	- 11 000 000	-	-
77 - Produits exceptionnels	245 000	-	29 683 032	29 683 032	21 735 163
Total recettes réelles de fonctionnement	332 054 240	361 000 000	- 9 316 968	351 683 032	307 831 306
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 326	7 500 000	-	7 500 000	1 197 326
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 197 326	7 500 000	-	7 500 000	1 197 326
002 - Excédent d'exploitation reporté*	2 776 506	-	-	-	-
Total recettes de fonctionnement	336 028 072	368 500 000	- 9 316 968	359 183 032	309 028 632

* L'excédent d'exploitation reporté (002) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services

A ce chapitre sont enregistrés les produits de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. À la suite des émeutes de mai 2024, l'exécutif a décidé de diminuer la redevance dans toutes les zones où le ramassage des ordures ménagères n'a pas pu être assuré au cours des 2^e et 3^e trimestres.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

A ce chapitre sont enregistrés **21 735 163 F** dont :

- 18 683 032 F de subvention d'équilibre en provenance du budget principal, nécessaires pour assurer l'équilibre de la section à la suite des réductions de redevances opérées.
- 1 740 000 F de pénalités perçues dans les cadres des marchés de ramassages des ordures ménagères,
- 1 312 131 F de divers excédents perçus sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **1 197 326 F** ont été émis à l'article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales de fonctionnement	339 346 199	340 620 890	353 257 794	347 132 452	305 956 292
Evolution	-0,08%	0,38%	3,71%	-1,73%	-11,86%
<i>dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>333 396 016</i>	<i>334 670 708</i>	<i>347 307 612</i>	<i>341 182 270</i>	<i>288 982 577</i>
Evolution	-0,66%	0,38%	3,78%	-1,76%	-15,30%

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à 305 956 292 incluant la reprise du déficit d'exploitation reporté de 2023 d'un montant de 11 104 380 F.

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
011 - Charges à caractère général	325 644 484	329 185 000	- 9 316 968	319 868 032	274 712 802
012 - Charges de personnel	14 650 186	13 850 000	-	13 850 000	13 850 000
67 - Charges exceptionnelles	887 600	1 000 000	-	1 000 000	419 775
68 - Dotations aux provisions	-	1 000 000	-	1 000 000	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	341 182 270	345 035 000	- 9 316 968	335 718 032	288 982 577
023 - Virement à la section d'investissement	-	6 410 438	-	6 410 438	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 950 182	5 950 182	-	5 950 182	5 869 335
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 950 182	12 360 620	-	12 360 620	5 869 335
002 - Déficit d'exploitation reporté*	-	11 104 380	-	11 104 380	11 104 380
Total dépenses de fonctionnement	347 132 452	368 500 000	- 9 316 968	359 183 032	305 956 292

* Le déficit d'exploitation reporté (002) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre en 2024 un montant de réalisations s'élevant à 274 712 802 F, soit 50 931 682 F (-15,64%) de moins qu'en 2023.

En 2024, une part importante des prestations habituellement fournies a été suspendue, contribuant ainsi à la réduction des dépenses de ce chapitre. À cela s'ajoute la diminution des reversements effectués à la CSP, étroitement corrélée au niveau de redevance perçue par la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération	Partenaire	Budget total 2024	Titré	%	Reports 2023/2024	Total titré + reporté	%
Excédent d'investissement 2023 reporté		2 548 006	2 548 006	100,00%	-	2 548 006	100,00%
Amortissements		6 410 438	-	0,00%	-	-	0,00%
Virement de la section d'exploitation		5 950 182	5 869 335	98,64%	-	5 869 335	98,64%
Total opérations financières		14 908 626	8 417 341	56,46%	-	8 417 341	56,46%
Total recettes d'investissement		14 908 626	8 417 341	56,46%	-	8 417 341	56,46%

* L'excédent d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Budget total 2024	Mandaté	%	Reports 2023/2024	Total mandaté + reporté	%
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	7 408 626	4 784 544	64,58%	-	4 784 544	64,58%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	7 408 626	4 784 544	64,58%	-	4 784 544	64,58%
Amortissement de subventions	7 500 000	1 197 326	15,96%	-	1 197 326	15,96%
Total Opérations non-individualisées	7 500 000	1 197 326	15,96%	-	1 197 326	15,96%
Total dépenses d'investissement	14 908 626	5 981 870	40,12%	-	5 981 870	40,12%

RECAPITULATIF

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre

309 028 632 F

Page 37 sur 66

Dépenses réelles et d'ordre	<u>294 851 912 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	14 176 720 F

Déficit d'exploitation 2023 reporté	- 11 104 380 F
-------------------------------------	----------------

Solde de la section de fonctionnement (I)	3 072 340 F
--	--------------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	5 869 335 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>5 981 870 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	- 112 535 F

Excédent d'investissement 2023 reporté	2 548 006 F
--	-------------

Solde de la section d'investissement (II)	2 435 471 F
--	--------------------

Résultat définitif 2024 (I+II)	5 507 811 F
---------------------------------------	--------------------

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR4

Budget annexe Ordures Ménagères	Recettes	Dépenses	Totaux
Mouvements réels	307 831 306	293 767 121	14 064 185
Mouvements d'ordre	7 066 661	7 066 661	-
Affectation de résultat	2 548 006	11 104 380	- 8 556 374
Restes à réaliser	-	-	-
Résultat définitif	317 445 973	311 938 162	5 507 811

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	594 431	798 919	-	798 919	545 368
Total recettes d'ordre de fonctionnement	594 431	798 919	-	798 919	545 368
002 - Excédent d'exploitation reporté*	-	1 081	-	1 081	1 081
Total recettes de fonctionnement	594 431	800 000	-	800 000	546 449

* L'excédent d'exploitation reporté (002) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Réalisations 2023	Budget primitif 2024	Décisions modificatives	Budget total 2024	Réalisations 2024
66 - Charges financières	593 350	800 000	-	800 000	556 795
Total dépenses réelles de fonctionnement	593 350	800 000	-	800 000	556 795
Total dépenses de fonctionnement	593 350	800 000	-	800 000	556 795

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement de l'exercice budgétaire 2024 ne fait apparaître aucune réalisation, il convient toutefois de tenir compte de **17 712 986 F** de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Budget total 2024	Mandaté	Reports 2023/2024	Total mandaté + reporté
Opération financière - Remboursement du capital de la dette	2 500 000	2 312 748	-	2 312 748
Opération financière - Sortie des stocks provisoires	798 919	545 368	-	545 368
Total dépenses d'investissement	3 298 919	2 858 116	-	2 858 116

RECAPITULATIF

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	545 368 F
Dépenses réelles et d'ordre	556 795 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	- 11 427 F

Excédent d'exploitation 2023 reporté 1 081 F

Solde de la section de fonctionnement (I) - 10 346 F

Investissement

Recettes réelles et d'ordre 0 F

Dépenses réelles et d'ordre 2 858 116 F

Solde de gestion (section d'investissement) - 2 858 116 F

Excédent d'investissement 2023 reporté 17 712 986 F

Solde de la section d'investissement (II) 14 854 870 F

Résultat définitif 2024 (I+II) 14 844 524 F

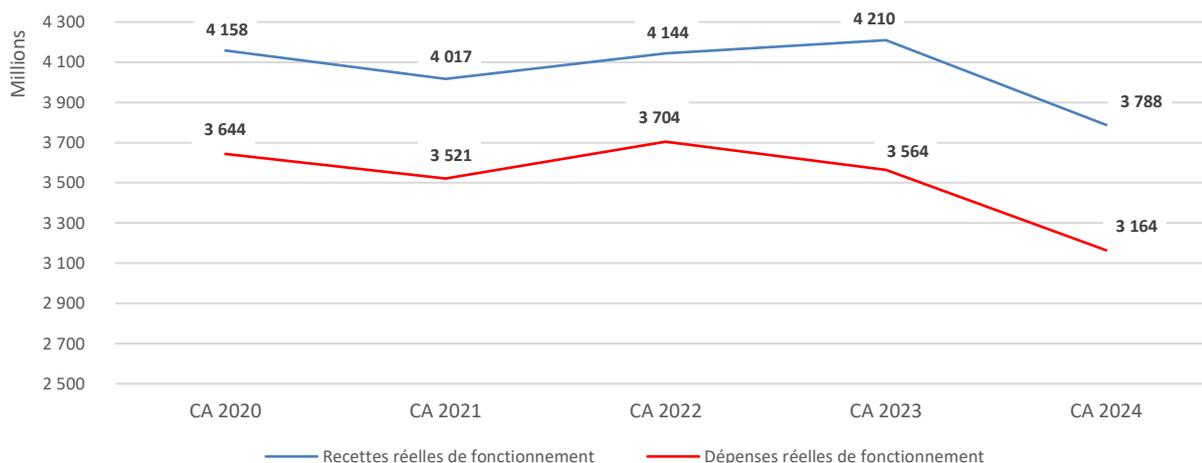
ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDÉE

De 2019 à 2021, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 338 MF soit 7,88% avant de s'améliorer légèrement en 2022 et 2023.

Parallèlement les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 171 MF sur la même période, soit 4,64%. En 2022 elles ont augmenté de 184 MF notamment du fait de l'augmentation des charges salariales et de la participation au SMTU.

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, l'année 2023 a marqué un revirement, avec une réduction significative des coûts de 141 MF.

En 2024, suite aux émeutes, la diminution des recettes de fonctionnement a contraint la ville à réduire considérablement ses dépenses avec une diminution de 400 MF.



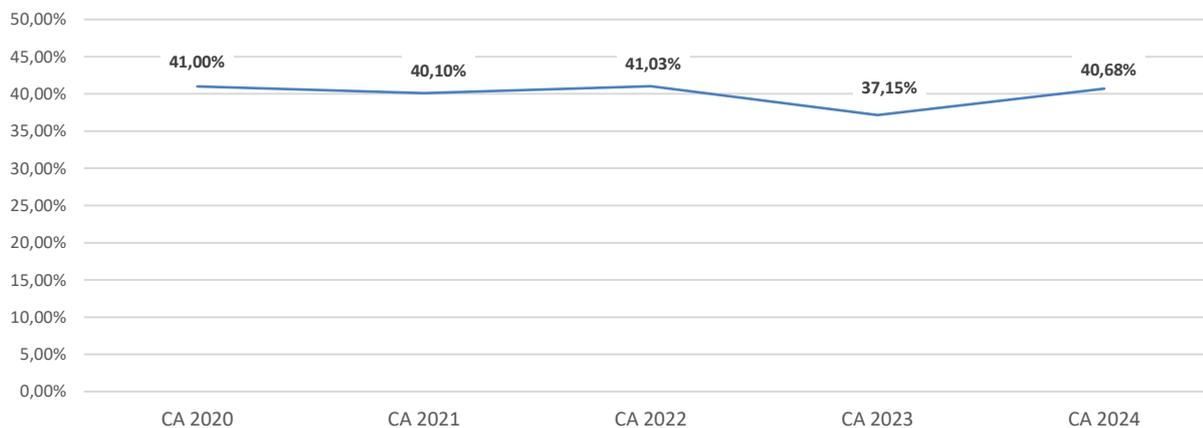
Les charges de personnel sont restées stables depuis 2020, les variations proches de 90 MF constatées entre 2020 et 2022 correspondent principalement à des décalages dans les versements de cotisations à la CAFAT et à la CLR mais également à la réforme du statut des contractuels en 2021.

La diminution de 136 MF en 2023 est attribuée principalement à la réorganisation des services (DSAP notamment) et à certains postes vacants qui étaient pourvus en interne ou qui n'étaient pas encore pourvus.

En 2024, les charges de personnel se stabilisent à un niveau équivalent à celui de 2023 en enregistrant tout de même une baisse de 23 MF.

Sur la période 2020/2024, les charges de personnel diminuent de 164 MF.

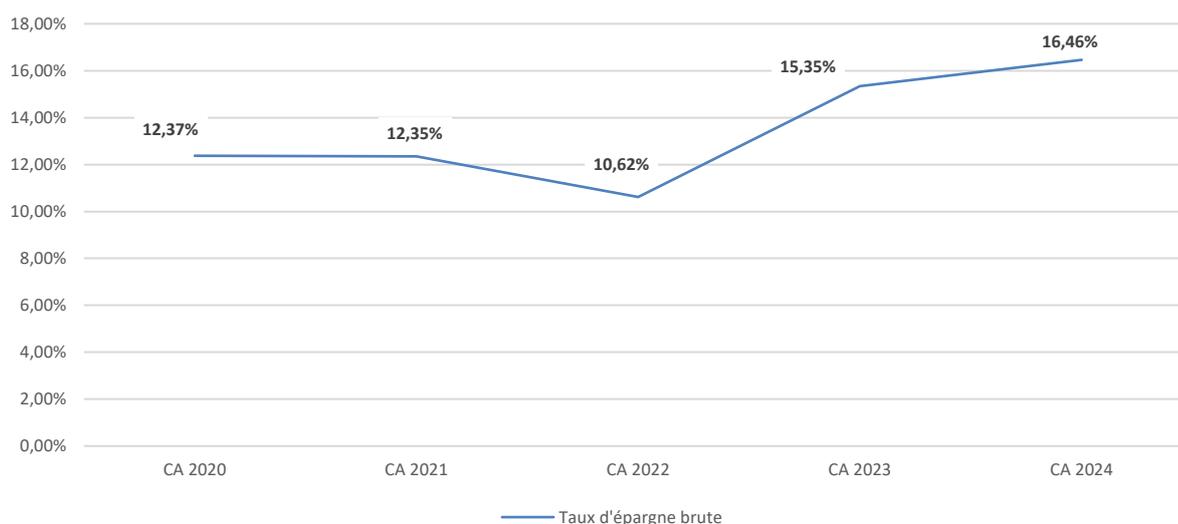
Le graphique ci-dessous représente la masse salariale (012/RRF), on constate une stabilité entre 40 et 41% des recettes réelles de fonctionnement sur la période, hormis en 2023, exercice durant lequel les charges ont diminué comme expliqué précédemment mais aussi durant lequel les recettes réelles de fonctionnement ont connu une augmentation 65 MF.



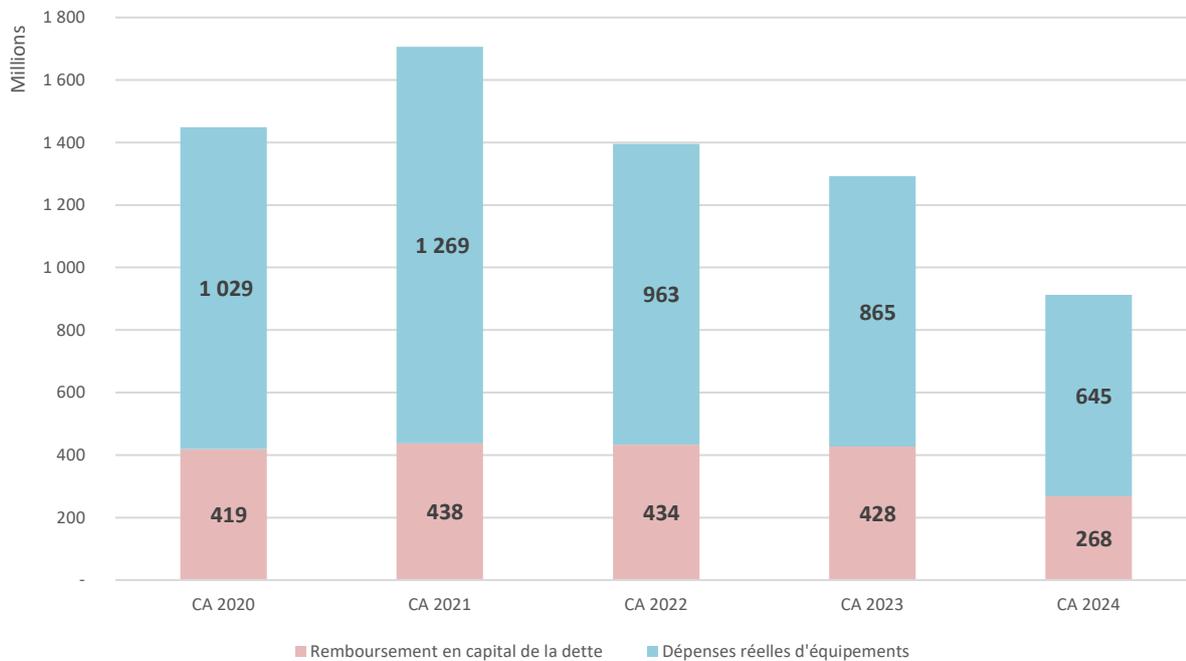
De 2019 à 2022, bien que le taux d'épargne brute diminue, il reste d'un niveau convenable au-dessus de 10,5%.

L'année 2023 apporte une nette amélioration grâce aux efforts réalisés par la ville sur ses charges de fonctionnement avec un taux d'épargne qui s'élève à 15,35%.

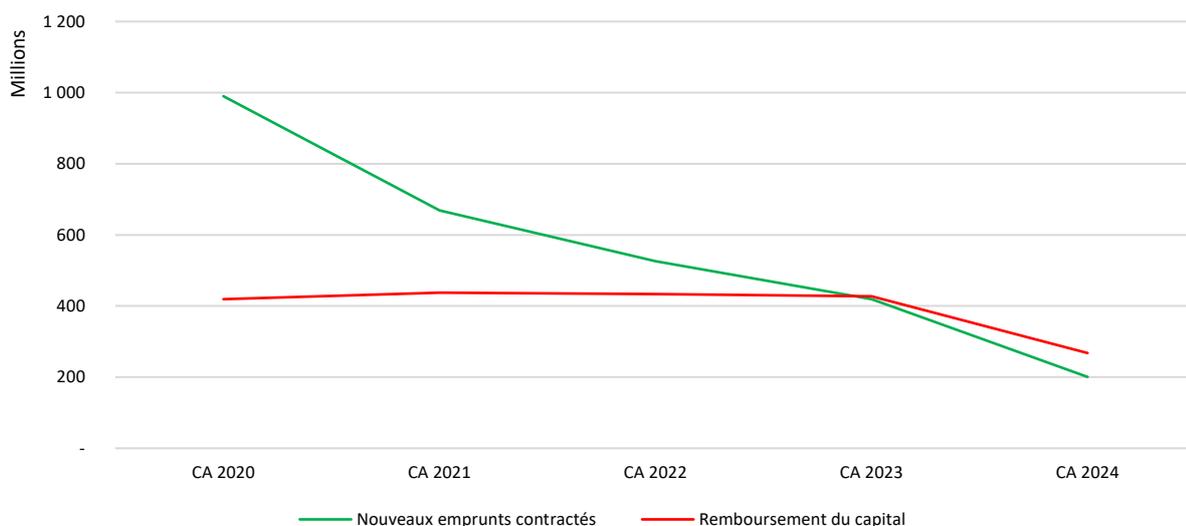
En 2024, la situation institutionnelle et sociale découlant des émeutes a empêché la réalisation de plusieurs services proposés par la ville (entretien d'espaces verts, entretien de routes, festivités et animations ...), le niveau de réalisation est donc resté en deçà des prévisions pourtant considérablement diminuées en décision modificative, ainsi, le taux d'épargne s'en est vu amélioré atteignant 16,46%.



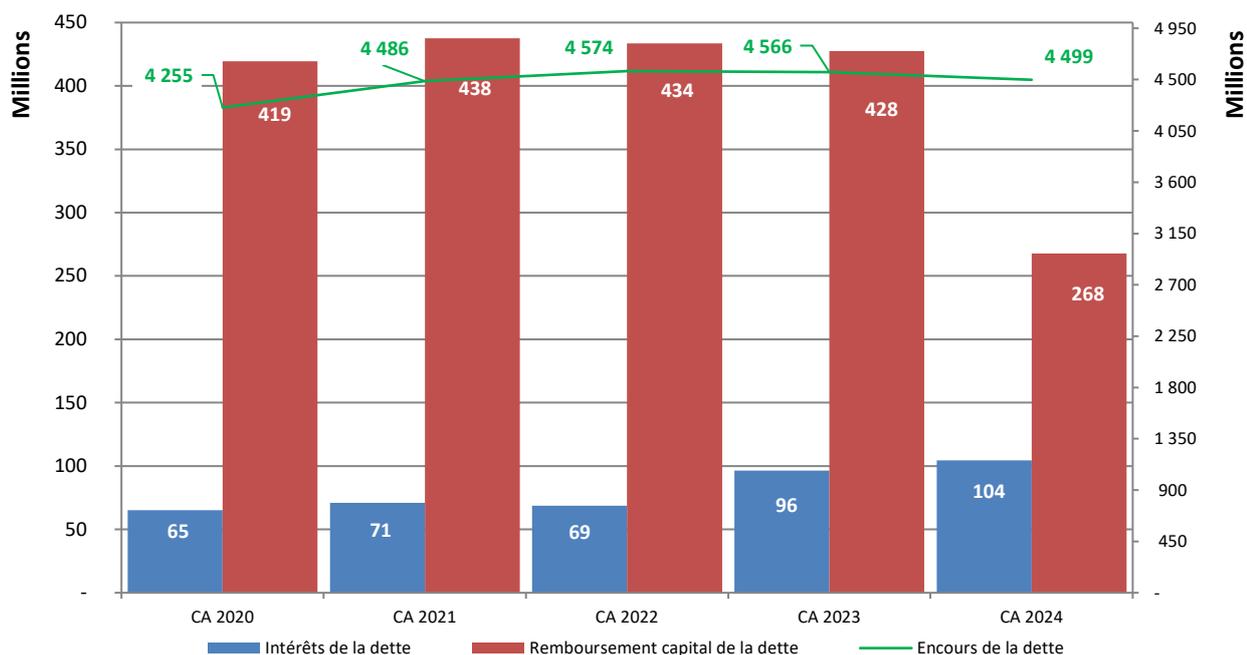
Le niveau d'investissement diminue de 220 MF en 2024 passant de 865 MF d'opérations réelles à 645 MF. Le remboursement du capital diminue suite aux diverses négociations auprès des organismes bancaires entraînant un décalage des remboursements d'emprunt sur leur durée résiduelles.



Depuis 2021, la ville s'est efforcée de réduire son besoin de financement par l'emprunt entrainant, à compter de 2023, une phase de désendettement c'est-à-dire que la ville rembourse plus d'emprunts qu'elle n'en contracte.

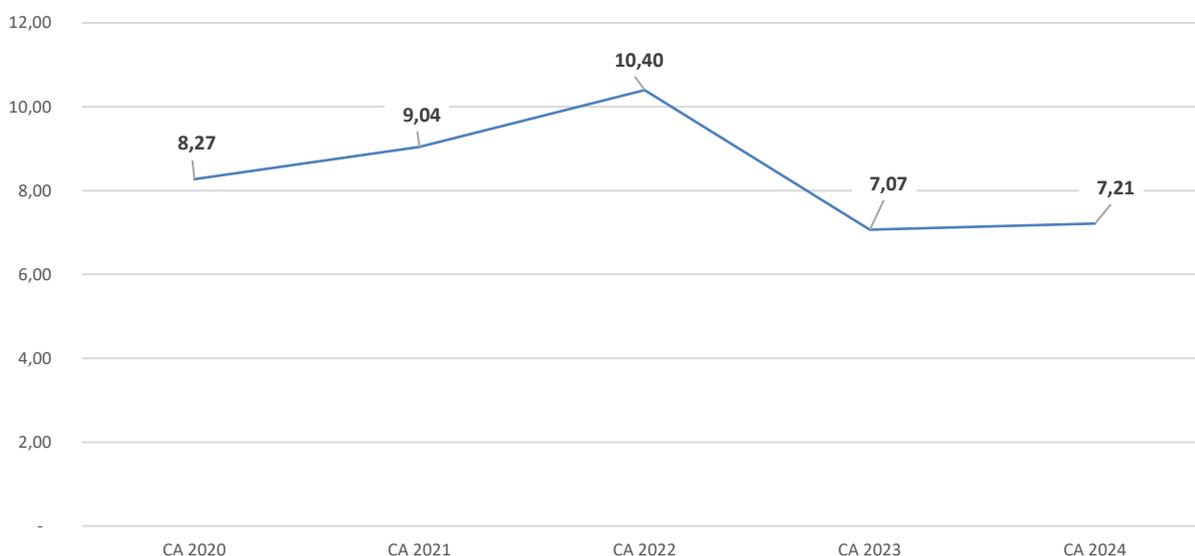


Le recours plus important à l'emprunt en 2019 et 2020 a mécaniquement entraîné une augmentation de l'encours de la dette.
 Cette courbe commence à l'inverser en 2023, année de commencement de la phase de désendettement.



La capacité de désendettement représente le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne (rapport capital restant dû/épargne brute).

On constate encore ici que, dès 2023, ce ratio se rapproche de la référence de 7 ans recommandée.



Observations en cours de séance :

Le directeur des finances et de l'informatique réalise une présentation consolidée des budgets.

M. SAO remercie le directeur des finances et de l'informatique pour la présentation, notamment en ce qui concerne les données relatives à l'état de santé de la collectivité. Même s'il y a l'affectation des résultats, il ne faut pas se leurrer sur les résultats présentés aujourd'hui. Les recettes sont principalement basées sur les centimes additionnels qui sont calculés sur l'année 2023. Les effets de la crise, avec la perte des centimes additionnels, se feront ressentir l'année prochaine. La situation financière de la collectivité sera alors plus difficile en 2026.

Pour répondre à son interrogation sur le surcoût lié au décalage du remboursement d'emprunt, le secrétaire général adjoint et le directeur des finances et de l'informatique indiquent que :

- Il n'y a pas de surcoût financier sur l'ensemble de l'emprunt car les négociations se sont faites sans frais de dossier et avec les taux initiaux. Le coût sera donc le même sur la durée de l'emprunt.
- Etant donné que des amortissements ont été différés mais que la durée de l'emprunt n'a pas été allongée, les échéances qui viennent seront effectivement plus importantes. Il faudra en tenir compte lors de la préparation des budgets des années à venir.
- Les tableaux d'amortissements modifiés, suite au report des échéances effectué par l'AFD et la Banque des Territoires, prévoient un remboursement de 438 M F CFP en 2026 (contre 427 M F CFP en 2023, 267 M F CFP en 2024 et 178 M F CFP en 2025).

Mme JULIÉ remercie les services et surtout la direction des finances pour le travail « d'équilibriste » entre les comptes et la trésorerie, effectué depuis un an. Elle félicite également la direction pour la négociation des emprunts car cela n'a pas été le cas pour la province Sud.

Elle regrette que le Maire ne soit pas présente pour débattre du sujet car le compte administratif est catastrophique. En effet, le code des communes de la Nouvelle-Calédonie permet au Maire d'assister au débat et cela aurait été la moindre des choses étant donné la débâcle financière dans laquelle se trouve la commune suite aux exactions. Ce qui a été présenté fait « froid dans le dos » par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière mais également pour les années à venir. Il aurait donc été intéressant de discuter de comment s'en sortir cette année et les années suivantes en terme de financement.

Par ailleurs, elle demande à obtenir une note sur la ventilation du chapitre 75 et notamment les différentes recettes qui y sont liées. Elle souhaite en effet savoir combien rapporte les différentes locations de salles et infrastructures de la commune.

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ, ci-dessous, les éléments transmis par la direction des finances et de l'informatique :

Équipements culturel	2 760 000
Équipements sportifs	260 000
Loyer gendarmerie	30 024 248
Marché et ETP	6 182 964
Domaine Communal	1 494 570
Centre de tri	8 137 620
Bureaux Mairie annexe de Plum	1 744 500
Soutien Autisme	6 600 000
Autres	3 837 336
Total	61 041 238

M. AFCHAIN indique que le débat souhaité par Mme JULIÉ aura lieu lors de l'examen du budget 2026. Contrairement au groupe « Générations Mont-Dore », il considère que la Ville s'en est finalement bien sortie et que le compte administratif n'est pas si catastrophique puisqu'il y a un résultat positif qui permet un désendettement. Il rappelle qu'en 2024, le paiement des salaires des agents et des factures était une réelle préoccupation.

Mme JULIÉ intervient pour s'excuser de s'être mal exprimée. En effet, son intervention n'était pas dans le sens d'une mauvaise gestion mais plutôt pour indiquer que les 500 M F CFP de recettes en moins et les conséquences financières des exactions étaient catastrophiques pour la commune.

Pour répondre à l'interrogation de M. SAO concernant la demande d'aide de l'Etat pour la vidéo protection, M. AFCHAIN indique que les dossiers complémentaires ont été déposés en temps et en heure. L'Etat a donné son accord de principe pour l'octroi d'une compensation pour l'éclairage public, la vidéoprotection et la voirie. La Ville est dans l'attente de l'arrêté correspondant.

En réponse à la demande de M. SAO concernant le remboursement par la Nouvelle-Calédonie des frais engagés pour les barges, M. AFCHAIN indique c'est M. SAO qui serait le plus à même d'y répondre étant donné qu'il est membre du gouvernement.

La parole est donnée aux chefs de groupe pour leur déclaration de vote.

Au nom du groupe « Générations Mont-Dore », Mme JULIÉ indique :

*« Monsieur le 1^{er} adjoint, Maire par remplacement,
Chers collègues,*

Ma première réaction quand j'ai découvert le compte administratif est la découverte d'une situation catastrophique et je me suis demandé comment les indépendantistes pouvaient encore aujourd'hui défendre l'indépendance.

Comment est-ce qu'ils pouvaient s'imaginer qu'avec l'indépendance, on allait pouvoir permettre aux mondoriens de retrouver du travail ?

Comment est-ce qu'ils pouvaient imaginer qu'avec l'indépendance, on allait permettre à nos entreprises de se relancer ?

Comment est-ce qu'avec l'indépendance on allait pouvoir financer la cantine de nos enfants ? Aider nos personnes âgées, dans les EHPAD, chez elles ou dans les maisons de retraite ? Aider les femmes seules au foyer ?

Au-delà de l'aspect financier, sur la sécurité, je me suis demandé comment l'indépendance allait mettre un terme au caillassage à Saint-Louis ?

Et comment l'indépendance allait nous permettre de revivre tous ensemble et de retisser du lien social ?

Et là, je me suis dit que continuer de défendre l'indépendance aujourd'hui, que ce soit l'indépendance ou l'indépendance-association, c'était égoïste et c'était même irresponsable dans la situation dans laquelle on est parce que ça serait précipiter les calédoniens et plus particulièrement les mondoriens dans la misère.

Ensuite j'ai relu plus attentivement le rapport et je me suis étonnée, sur le plan politique, qu'à aucun moment on nomme les coupables de cette situation, c'est-à-dire la CCAT.

Et j'aimerais que la mairie, dans une communication, soit plus ferme sur le sujet, qu'on nomme les coupables et qu'on reconnaisse les victimes.

Parce que la CCAT finalement c'est 500 M F CFP de recettes en moins dans notre budget en 2024. C'est donc moins d'aides aux associations (-10 M F CFP), c'est moins de projets à la jeunesse (-50 M F CFP), c'est des postes d'agents qui n'ont pas été remplacés, c'est un service dégradé avec des prestataires qu'on n'a pas pu renouveler notamment pour les espaces verts, l'entretien etc. Donc c'est des gens qui n'ont pas eu de travail à cause de la CCAT.

Et plus grave encore, c'est l'abysse financier dans lequel se trouve notre compte en banque. On a été obligé de suspendre le remboursement de nos emprunts, même si ça a été très bien négocié. On a été obligé, je ne sais pas si les calédoniens s'en rendent compte, d'augmenter notre autorisation de découvert à 800 M F CFP et en 2025, on n'a pas pu faire d'emprunt au niveau des banques. Donc oui, la situation financière est catastrophique.

Et enfin, à la lecture du rapport, je me suis dit heureusement que l'Etat était là parce qu'il a permis, aux mondoriens du Sud notamment, de pouvoir « vivre » un minimum. C'était 750 M F CFP de navettes, via la province Sud mais financés par l'Etat. Au niveau de la commune, ça a été 63 M F CFP de prise en charge de barges pour permettre un minimum, d'apporter des vivres aux mondoriens du Sud. Ça a été évidemment plus de 300 gendarmes sur la commune et ils y sont encore aujourd'hui. Et un soutien direct aux entreprises par le biais de la prise en charge du chômage.

Sans l'Etat, la commune du Mont-Dore, comme d'autres collectivités, aurait sombré.

Donc la vérité c'est que ce compte administratif nous montre qu'on n'a jamais été aussi dépendant de la France, n'en déplaise à la CCAT. Nous sommes aujourd'hui tellement dépendants, que continuer de faire croire aux militants indépendantistes, que l'indépendance va sauver leur dignité, c'est égoïste et irresponsable.

Je terminerai par valider ce compte administratif qui a été un compte administratif de gestion, vous avez fait ce que vous avez pu avec les finances dont vous disposiez en 2024. Nous allons donc valider la gestion et notamment celle des services aujourd'hui. »

Au nom du groupe « Vivre au Mont-Dore », M. ALGAYRES indique :

*« Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,*

L'analyse des comptes administratifs de l'exercice 2024 traduit mal une situation budgétaire rendue extrêmement difficile par les événements exceptionnels qui ont marqué notre territoire. Les émeutes ont non seulement bouleversé le quotidien de nos concitoyens, mais elles ont également eu des conséquences directes sur les finances communales : dégâts matériels, dépenses imprévues, licenciement de personnels, gel de certains projets, reports d'investissements et pertes de recettes.

Dans ce contexte de crise, nous tenons à saluer le travail de l'exécutif municipal et des services, qui ont su faire preuve de sang-froid, d'adaptabilité et de rigueur pour gérer l'urgence, limiter les impacts financiers et préserver l'essentiel. La conjugaison des mesures d'urgence prises l'année dernière et des tensions de trésorerie liées à l'absence de versements de la Nouvelle-Calédonie, a permis finalement de finir l'année avec un résultat positif, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités.

Malgré les nombreux obstacles rencontrés, les comptes administratifs traduisent une gestion responsable et transparente. Ils témoignent de la volonté constante de maintenir le cap, de sécuriser les finances de la commune et de préparer l'avenir, en adaptant nos priorités aux réalités du terrain.

Nous exprimons donc notre soutien à l'exécutif municipal, dans cette phase difficile mais cruciale pour la reconstruction et le redémarrage de notre action publique locale.

En responsabilité, nous voterons favorablement l'approbation des comptes administratifs. »

- Budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »		-	1
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »		-	1

L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »		-	1
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »		-	1
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »		-	1
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	1

La délibération est adoptée à la majorité.

9. Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°19/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que restes à réaliser, inscrits par anticipation au budget primitif de la commune, sont constatés de manière définitive au Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de constater les résultats de clôture 2024 tels que retracés ci-après :

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	374 896 346 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-92 979 361 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	13 338 948 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-79 640 413 F CFP

Résultat définif du budget principal (I+II)	295 255 933 F CFP
--	--------------------------

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	14 031 631 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-39 773 878 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	48 614 006 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	8 840 128 F CFP

Résultat définif du budget annexe eau (I+II)	22 871 759 F CFP
---	-------------------------

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	38 738 740 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-65 065 988 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	22 094 259 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-42 971 729 F CFP

Résultat définif du budget annexe assainissement (I+II)	-4 232 989 F CFP
--	-------------------------

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	3 072 340 F CFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (a)	2 435 471 F CFP
Solde des restes à réaliser en investissement (b)	0 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	2 435 471 F CFP

Résultat définif du budget annexe ordures ménagère (I+II)	5 507 811 F CFP
--	------------------------

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement (I)	-10 346 F CFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (a)	14 854 870 F CFP
Solde des restes à réaliser en investissement (b)	0 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	14 854 870 F CFP

Résultat définif du budget annexe lotissement ZI la Coulée Tr4 (I+II)	14 844 524 F CFP
--	-------------------------

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	430 728 711 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-180 528 886 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	84 047 213 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-96 481 673 F CFP

Résultat définif du budget consolidé (I+II)	334 247 038 F CFP
--	--------------------------

Les soldes déficitaires d'investissement, correspondant au besoin de financement, sont partiellement ou en totalité couverts par les résultats excédentaires de la section de fonctionnement.

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025 :

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ concernant l'affectation du résultat du budget principal, le secrétaire général adjoint indique que la totalité du résultat excédentaire sera affecté en recette d'investissement afin de garantir que ce résultat servira aux dépenses de structure et pas aux dépenses de fonctionnement. Cette année, la Ville a été en capacité de construire son budget primitif de fonctionnement sans affecter de part de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- Budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Portant acceptation d'un don de matériel acquis pour le projet « World Mosquito Program » par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, en faveur de la Ville du Mont-Dore :

La note explicative de synthèse n°24/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Le projet « *World Mosquito Program* » lancé en mars 2018 en Nouvelle-Calédonie par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), l'université de Monash et les communes du Grand Nouméa était porté administrativement et financièrement par l'IPNC.

En 2025, en l'absence de financement pour étendre le programme dans les communes du Nord de la Nouvelle-Calédonie, toute la phase de déploiement a été suspendue. Seul le suivi à long terme subsiste désormais, sous la coordination du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1er avril 2025 et en collaboration avec l'IPNC et les communes du Grand Nouméa.

L'arrêt du déploiement a entraîné la cessation de l'utilisation de divers équipements. La destination finale de ce matériel n'étant pas précisée dans les différentes conventions, une redistribution a été décidée par les partenaires pour éviter le gaspillage de matériel réutilisable et utile. Ce partage, sous forme de don, a été réalisé dans un esprit de collaboration, en prenant en compte les besoins spécifiques et les situations particulières de chaque partenaire.

Cette initiative permet de réduire considérablement la production de déchets générés par l'arrêt du *World Mosquito Program*, en offrant une seconde vie au matériel concerné ce qui permet de l'inscrire dans un cadre plus large de préservation de l'environnement, en limitant le gaspillage et en favorisant l'économie circulaire.

Conformément à l'article L312-4 du code des communes, le 31 mars 2025, la Ville du Mont-Dore a réceptionné à titre conservatoire le matériel listé sur le document en pièce jointe, rétrocédé à titre gratuit par l'IPNC. La valeur totale de ce don a été estimée à environ 480 000 F CFP, dont une partie est destinée au Centre Communal d'Action Sociale du Mont-Dore (valeur 180 000 F) et le reste aux services de la Ville du Mont-Dore.

Liste du matériel destiné à la Ville du Mont-Dore :

- 2 téléphones Samsung Galaxy A11
- 2 coques de protection pour Galaxy A1
- 1 verre trempé pour Galaxy A11
- 3 batteries externes Puridea S5
- 3 batteries externes Energizer UE4001M
- 1 rétroprojecteur Epson EBW42
- 1 écran pour rétroprojecteur sur pied
- 2 onduleurs Aurora CE250IEC
- 1 réfrigérateur Proline 80 L
- 1 ventilateur sur pied Prodigit
- 1 bouilloire Proline 1,7 L
- 1 glacière Quechua 20 L
- 2 verres doseurs plastique
- 2 poubelles 80 L
- 1 marchepied
- 1 observatoire à insectes Buki France

Il vous est donc proposé d'accepter le don de matériel, listé ci-dessus, de la part de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025 :

Pour répondre à la demande de M. TARAIHAU, le directeur de la sécurité indique que le matériel sera réparti entre les services de la Ville qui ont participé au programme. A titre d'exemple, la glacière sera attribuée au service d'hygiène et de santé publiques pour le transport des prélèvements.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-

Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'enseignement, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°25/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, s'est réunie le 10 juin 2025 afin d'émettre un avis sur les demandes.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Les organismes listés ci-dessous ont obtenu un **avis favorable** de la commission, à l'**unanimité** des membres présents.

Mme BOLO propose de verser 50 000 F CFP au collège de Boulari étant donné que cet établissement a déjà perçu une subvention de 150 000 F CFP en début d'année pour un déplacement en Nouvelle-Zélande. Il est également proposé de subventionner le collège de Plum à hauteur des sommes demandées, soit 70 000 F CFP et 50 000 F CFP. Le reliquat de budget permettrait alors de subventionner d'autres établissements dont les demandes arriveraient ultérieurement. Elle rappelle que lors de la dernière commission, il a été demandé de répartir le budget entre tous les établissements scolaires.

Pour répondre aux interrogations de M. SAO, Mme FERRALI et la cheffe adjointe du service de la vie scolaire indiquent que :

- *Une autre demande de subvention est arrivée ce matin pour un montant d'environ 100 000 F CFP et que d'autres pourraient arriver en cours d'année.*
- *Les professeurs référents font un peu de rattrapage aux élèves pendant leur séjour au CAP de Poé afin qu'il n'y ait pas trop de retard lors de leur retour en classe.*

M. SAO souligne que le collège de Boulari est l'établissement qui a le plus grand nombre d'effectif comparé aux autres collèges. De plus, en faisant le prorata entre le nombre d'élèves concernés et le montant des subventions proposées, ce ne serait pas équitable (environ 900 F CFP/élève pour le collège de Boulari et 5 000 F CFP pour le collège de Plum). Par ailleurs, il indique être favorable à subventionner des projets qui concernent les enfants et d'utiliser l'intégralité de l'enveloppe prévue au budget primitif dans ce secteur.

Mme TOUTIKIAN-BLONDEEL propose de subventionner les établissements à hauteur de 50 000 F CFP pour chacun des projets étant donné qu'ils se rendent au même endroit, au CAP de Poé. De plus, les 2 dossiers du collège de Plum indiquent le même budget prévisionnel.

Mme WANTAR-TASIPAN indique que même si le déplacement est au même endroit, il n'y a pas le même nombre d'enfants concernés.

Concernant le collège de Plum, Mme BOLO confirme que c'est bien 2 projets différents.

A l'issue des échanges, Mme BOLO propose de subventionner le collège de Boulari à hauteur de 70 000 F CFP pour s'aligner avec la classe défense du collège de Plum et 50 000 F CFP pour la

section sportive du collège de Plum. Cette proposition permettrait alors de conserver du budget pour les éventuelles demandes à venir.

- **Collège de Boulari** demandait une subvention de 90 000 F CFP pour un déplacement au CAP de Poé pour favoriser la cohésion entre les élèves, en lien avec leur projet éducatif et sportif, du 28 juillet au 1^{er} août 2025. Le montant accordé est de **70 000 F CFP**.
- **Collège de Plum** demandait une subvention de 70 000 F CFP pour un déplacement au CAP de Poé pour découvrir et visiter des institutions militaires en lien avec la classe défense du 30 septembre au 3 octobre 2025. Le montant accordé est de **70 000 F CFP**.
- **Collège de Plum** demandait une subvention de 50 000 F CFP pour un déplacement au CAP de Poé dans le cadre de favoriser la cohésion entre les élèves et affiner leur préparation du 01 au 4 juillet 2025. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la culture, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°26/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de la culture, s'est réunie le 11 juin 2025 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à unanimité** des membres présents :

En réponse à la demande de Mme MOREAU sur la part que représente les subventions culture sur le budget annuel, le directeur des services d'animation et de prévention indique que le budget de la culture est de 23,950 M F CFP (hors actions de prévention de la délinquance et actions contractualisées avec l'Etat).

- **ASSOCIATION DANCE EVENTS & PROJECTS** demandait une subvention de 450 000 F CFP pour la création des événements « Les nuits de l'avant-scène » et « Paquita ». Le montant accordé est de **450 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION P'ART'AGE** demandait une subvention de 200 000 F CFP pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Réconcilier » le 30 août 2025. Le montant accordé est de **200 000 F CFP**. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°27/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des sports, s'est réunie le 10 juin 2025 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

En réponse à la demande de M. SAO concernant les critères d'évaluation instaurés par la Ville, le directeur des services d'animation et de prévention indique que les associations ont connaissance des tendances et des points d'évaluation important (événements organisés, nombre de licenciés, résultats sportifs etc..).

M. SAO indique que la communication du barème pourrait motiver les associations à améliorer leurs performances et obtenir davantage de points.

Mme BOLO rappelle que la Maison des Associations est disponible pour leur fournir toutes les informations nécessaires.

- **CLUB HIPPIQUE LA CRAVACHE** demandait une subvention de 4 500 000 F CFP. Le montant accordé est de **1 000 000 F CFP**.

Pour répondre aux interrogations de M. SAO, le directeur des services d'animation et de prévention indique que :

- *Pendant les émeutes, les animaux manquaient de nourriture. Pour y remédier, la Ville a accordé une subvention de 3 M de F CFP pour couvrir les factures de foin. Cette somme comprenait 2 M de F CFP en subvention exceptionnelle et 1 million de F CFP en aide en nature pour assurer la survie des animaux.*
- *Aucune dissolution de l'association est envisagée à ce jour.*
- *Le nouveau bureau est rassurant et a des perspectives encourageantes.*

Pour répondre aux interrogations de M. N'GUELA, le directeur des services d'animation et de prévention et le chef du service des sports indiquent que :

- *Le nouveau bureau fait beaucoup d'actions pour attirer du monde.*

- Le nombre de licenciés est en légère augmentation mais cela ne suffit malheureusement pas à subvenir aux besoins de fonctionnement de l'association.
- Les dépenses en N-1 de 1 710 877 F CFP correspondent à leurs charges courantes.

Pour répondre à l'interrogation de Mme FERRALI concernant l'école des sports, le directeur des services d'animation et de prévention et le chef du service des sports indiquent que :

- Il y a eu seulement 3 inscrits, ce qui a entraîné une annulation de l'activité. La Ville a tout de même relancé la communication autour de l'école des sports.
- En parallèle, l'association La Cravache propose des activités directement à ses adhérents (différentes de l'école des sports organisée par la Ville).
- Ils organisent également des stages pendant les vacances.
- Ils sont inscrits au dispositif Clic&Mouv'.

Pour répondre à l'interrogation de Mme BOLO, le chef du service des sports indique que l'association a bien participé à la chasse aux œufs. Elle était par ailleurs présente lors de la rentrée des associations.

Pour répondre à l'interrogation de M. BAUDRY, le chef du service des sports indique qu'il y a effectivement des chevaux de la police municipale à la Cravache.

M. SAO se demande si l'association va pouvoir fonctionner en 2025 si elle ne reçoit que 1 M F CFP, alors qu'elle en a demandé 4 M F CFP. Il rappelle que l'an dernier, la Ville lui a versé 3 M FCFP pour sa survie. Selon lui, si l'association ne peut vivre que grâce aux financements de la Ville, ils doivent se poser des questions et envisager de dissoudre l'association si les choses ne s'arrangent pas.

Le directeur des services d'animation et prévention indique que, selon le budget prévisionnel, l'association prévoit 10 M F CFP de dépenses pour 12 M F CFP de recettes, ce qui signifie que le budget est en suréquilibre. L'association compte sur une subvention de 4 M F CFP de la Ville. Il indique qu'elle a probablement surestimé sa demande par sécurité. De plus, il explique qu'il y a un écart prévisionnel de 1 498 289 F CFP entre les dépenses et les recettes. Il remarque également que l'association prévoit une subvention de la province Sud à hauteur de 500 00 F CFP. Selon lui, la province Sud pourrait leur octroyer une aide supplémentaire compte tenu de la situation du Club.

M. N'GUELA estime qu'il est important de discuter directement avec l'association de ces points. C'est pourquoi il propose à la commission de rencontrer l'association.

- **AS TRI MONT DORE** demandait une subvention de 200 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION ACRO YOGA** demandait une subvention de 100 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **CLUB TENNIS DE TABLE** demandait une subvention de 500 000 F CFP. Le montant accordé est de **200 000 F CFP**.
- **CLUB CANIN DU MONT-DORE** demandait une subvention de 200 000 F CFP. Le montant accordé est de **50 000 F CFP**.
- **MONT DORE SHELL VA'A** demandait une subvention de 300 000 F CFP. Le montant accordé est de **150 000 F CFP**.

Le chef du service des sports rappelle que leur matériel a été dégradé lors de l'incendie, ce qui explique l'augmentation de la subvention accordée par rapport à l'an dernier.

Pour répondre à l'interrogation de M. N'GUELA concernant la facturation de 1 500 F CFP par la SODEMO au Club pour la mise à l'eau de leur Va'a à la marina de Boulari, le chef du service des

sports indique que c'est la SODEMO qui gère la marina et que la Ville ne peut pas intervenir sur la grille tarifaire appliquée.

- **ARCHERIE CLUB MONT DORE** demandait une subvention de 150 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **SAKURA DOJO** demandait une subvention de 100 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **ATHLETIC CLUB ESPOIR DE BOULARI** demandait une subvention de 100 000 F CFP. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
- **RUGBY CLUB DU MONT DORE** demandait une subvention de 564 952 F CFP. Le montant accordé est de **400 000 F CFP**.

Le chef du service des sports précise que le club exploite le terrain Christian Blanc, situé au Pont-des-Français. L'association prend en charge l'entretien des locaux et des espaces verts aux abords du terrain, tandis que la Ville est responsable de l'entretien de la zone de jeu.

Le directeur des services d'animation et de prévention ajoute que la Ville apporte son aide à l'exploitation de cette structure. Cette aide est un partenariat "gagnant-gagnant" et permet la responsabilisation du Club. Il indique également que le club a installé un système d'alarme, financé sur son budget.

- **MONT DORE NATATION** demandait une subvention de 600 000 F CFP. Le montant accordé est de **200 000 F CFP**.

Suite à la remarque de M. N'GUELA qui indique avoir été approché par des licenciés concernant des travaux à réaliser à la piscine, M. BAUDRY confirme que les travaux ont été réalisés depuis.

- **MONT-DORE GYM** demandait une subvention de 400 000 F CFP. Le montant accordé est de **200 000 F CFP**.

Pour répondre à l'interrogation de M. N'GUELA concernant l'écart entre leur budget dépenses et leur budget recettes, le chef du service des sports indique que cet excédent représente la part du Club pour l'achat d'un praticable. En effet, cet achat a été réparti en trois, entre le club, l'ANS et la Ville. La Ville financera à hauteur de 35 %, l'ANS à hauteur de 40% et le club à hauteur de 25%.

- **MONT DORE BASKET CLUB** demandait une subvention de 400 000 F CFP. Le montant accordé est de **200 000 F CFP**.
- **ASSOCIATION SPORTIVE DE VOLLEY-BALL** demandait une subvention de 150 000 F CFP. Le montant accordé est de **150 000 F CFP**.

Après l'examen de l'ensemble des demandes de subventions de fonctionnement, M. SAO indique qu'il restera un solde de 3,050 M FCFP sur l'enveloppe globale de 5 M F CFP. Il demande si d'autres associations feront des demandes ou si une réaffectation du budget peut être envisagée, pas nécessairement pour des subventions aux associations mais plutôt au CCAS ou à la Caisses des écoles, par exemple.

M. N'GUELA indique qu'il y a toujours des associations qui sollicitent des subventions de fonctionnement ou exceptionnelles, notamment pour des déplacements ou des championnats.

M. SAO estime qu'étant donné que nous sommes déjà au mois de juin, les associations ont probablement déjà prévu leurs déplacements.

Le directeur des services d'animation et de prévention indique qu'il y a environ une quarantaine d'associations sportives au Mont-Dore et que toutes n'ont pas encore envoyé leur demande de subvention, notamment en raison des Assemblées Générales retardées, malgré les relances de la Ville. Il est donc possible que le reliquat de budget soit utilisé en fin d'année.

M. SAO indique qu'il faudra faire comprendre aux associations qu'elles doivent respecter les délais et effectuer leurs démarches en temps et en heure pour obtenir des subventions.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **MONT-DORE SHELL VA'A** demandait une subvention de 400 000 F CFP pour la participation au championnat du Monde de Va'a de longue distance du 13 au 22 août au Brésil (Rio de Janeiro). Le montant accordé est de **120 000 F CFP**.
- **CLUB TENNIS DE TABLE** demandait 2 subventions de :
 - 350 000 F CFP pour la participation de 5 jeunes du club au championnat de tennis de table de Nouvelle-Zélande du 20 au 28 septembre. Le montant accordé est de **100 000 F CFP**.
 - 300 000 F CFP pour l'organisation du tournoi élite tous les 19 et 20 juillet 2025 et de la coupe Jacky KYANG le 06 décembre 2025. Le montant accordé est de **60 000 F CFP**.

En réponse à l'interrogation de M. SAO concernant le caractère exceptionnel de ces demandes pour des événements organisés chaque année, le directeur des services d'animation et de prévention explique qu'il faut distinguer le fonctionnement classique de l'association et son activité événementielle. Selon la portée et la taille que veut donner l'association à l'évènement (une dimension internationale par exemple), la Ville peut ne pas aider de la même manière.

- **SAKURA DOJO** demandait une subvention de 150 000 F CFP pour la participation de 3 jeunes mondoriens aux championnats du Monde de Chambara fin novembre à Tokyo. Le montant accordé est de **60 000 F CFP**.
- **ATHLETIC CLUB ESPOIR** demandait 2 subventions de :
 - 40 000 F CFP pour la participation d'un athlète et de son entraîneur aux championnats de France « jeunes » au mois de juillet 2025. Le montant accordé est de **20 000 F CFP**.
 - 100 000 F CFP pour l'organisation de la Coupe des Lancers le samedi 26 avril 2025. Le montant accordé est de **60 000 F CFP**.
- **RUGBY CLUB MONT DORE** demandait une subvention de 656 580 F CFP pour l'organisation de la prochaine Journée de Rugby (JDR) le 12 juillet 2025 sur le stade Christian BLANC. Le montant accordé est de **60 000 F CFP**.

Le chef du service des sports précise que la Ville apporte son aide en termes de logistique (chapiteau, chaises, tables etc.)

- **KWON BONG SIK** demandait une subvention de 450 000 F CFP pour l'organisation d'un tournoi sportif le samedi 30 août à la salle omnisports Henri SERANDOUR. Le montant accordé est de **60 000 F CFP**.
- **MONT DORE GYM** demandait une subvention de 70 000 F CFP pour l'organisation d'une compétition interne à la Maison de la Gymnastique en vue de futures compétitions annuelles. Le montant accordé est de **20 000 F CFP**.

Le chef du service des sports explique que le Mont-Dore Gym organise chaque année un événement destiné à ses adhérents, à la Maison de la Gym à Magenta. Il précise que cette salle dispose d'un praticable aux normes pour les compétitions, contrairement à celui mis à disposition par la Ville, qui est plus petit. Cette initiative permet aux adhérents de se familiariser avec les conditions réelles de compétition.

M. SAO indique que si l'évènement est organisé chaque année, il devrait figurer dans la demande de subvention de fonctionnement plutôt qu'en exceptionnel.

Mme BOLO répond qu'il est pertinent de maintenir cette aide en subvention exceptionnelle compte tenu des évènements de ces cinq dernières années (crise sanitaires, émeutes etc).

- **MONT DORE BASKET CLUB** demandait une subvention de 1 500 000 F CFP pour la participation de l'équipe féminine au prestigieux championnat Zone Pacifique 2025 à Tahiti (12 joueuses). Le montant accordé est de **240 000 F CFP**.

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **avis favorable de la commission, à la majorité** des membres présents. **L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réserve son avis pour la séance du conseil municipal :**

- **COMITE COURSES HIPPIQUES LA FOA** demandait une subvention de 300 000 F CFP, pour l'organisation du prix de la commune du Mont-Dore pour l'année 2025. Le montant accordé est de **300 000 F CFP**.

Pour répondre à l'interrogation de M. SAO concernant le montant de la subvention, M. N'GUELA explique que c'est une tradition et que, bien que l'évènement se déroule à La Foa, le prix est attribué au nom de la commune du Mont-Dore.

M. SAO indique que la Ville verse 300 000 F CFP pour un prix hippique à La Foa, alors que le Club Hippique La Cravache est en difficulté et coûte 2 M F CFP par an à la Ville. Il ajoute qu'il aurait aimé que ce prix ait plus de retombée pour la commune en termes d'activités hippiques.

- **RUGBY CLUB MONT DORE** demandait une subvention de 474 000 F CFP pour la participation des jeunes joueurs aux Journées de Rugby (JDR) à Koné et à La Foa. Le montant accordé est de **220 000 F CFP**.

En réponse à l'interrogation de M. SAO concernant le nombre de licenciés, le chef du service des sports indique qu'ils sont environ 50. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un déplacement à l'international, ce qui explique que le budget accordé par personne est moins élevé.

M. SAO propose de subventionner l'association à hauteur de 300 000 F CFP en considérant que les 474 000 F CFP demandés correspondent probablement aux frais de transport.

M. N'GUELA indique que la Ville ne peut pas tout financer, il faut que les licenciés s'impliquent à travers diverses actions pour financer leurs déplacements également (vente de brochettes etc.). Il rappelle que la Ville doit garder un peu de budget pour les éventuelles subventions exceptionnelles à venir.

L'association ci-dessous a obtenu un **avis défavorable de la commission, à l'unanimité** des membres présents :

- **ASSOCIATION ACROYOGA DE NC** demandait une subvention de 400 000 F CFP pour l'organisation de la venue d'un des professeurs internationaux les plus reconnus et de 3 formations ouvertes à tous les adhérents.

Mme FERRALI comprend que la venue du professeur permettra une montée en compétences/professionnalisation.

M. N'GUELA indique que le problème est qu'aucun critère n'a été établi concernant la venue de formateurs externes. Par ailleurs, la Ville ne subventionne pas les accompagnateurs vers l'extérieur. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de noter le départ de M. PELAGE pendant la lecture de la note explicative de synthèse sans qu'il n'ait donné procuration à un membre de son groupe politique.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	24	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	3	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal :

La note explicative de synthèse n°28/25 du 19 juin 2025 indiquait que :

« Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre des articles L.122-20 et L.221-4 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Sabrina CHAUVET, le 29 mars 2025 (arrêté n°152/25 du 28 février 2025) ;
- le faré des associations « Théodore DECOIRE » de la Ville du Mont-Dore à l'association Faka Galo Gataa, pour l'année 2025 (arrêté n°153/25 du 28 février 2025) ;
- le faré des associations « Théodore DECOIRE » de la Ville du Mont-Dore à l'association Maumau Fenua, pour l'année 2025 (arrêté n°154/25 du 28 février 2025) ;
- le faré des associations « Théodore DECOIRE » de la Ville du Mont-Dore à l'association folklorique polynésienne Hei Pua Nui, pour l'année 2025 (arrêté n°155/25 du 28 février 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association les Républicains Calédoniens, le 18 mars 2025 (arrêté n°156/25 du 28 février 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Tahiti Nui, le 22 mars 2025 (arrêté n°157/25 du 28 février 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à Jean-Charles CARTEGINI, le 05 mars 2025 (arrêté n°165/25 du 05 mars 2025) ;

- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à la Direction de l'Emploi et du Logement, les 06 et 20 mars 2025 (arrêté n°166/25 du 05 mars 2025) ;
- la salle des commissions de l'Hôtel de Ville à l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, les 20 et 21 mars 2025 (arrêté n°167/25 du 05 mars 2025) ;
- la salle de réunion de la Mairie Annexe de Plum à l'association pour le droit à l'initiative économique, le 07 mars 2025 (arrêté n°168/25 du 05 mars 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Générations NC, le 04 mars 2025 (arrêté n°169/25 du 05 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique « VEVELAN », les 13, 20 et 27 mars 2025 (arrêté n°173/25 du 07 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Elodie FERRALI, les 11, 18 et 25 mars 2025 (arrêté n°174/25 du 07 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique « GOOD TIME », les 12, 19 et 26 mars 2025 (arrêté n°175/25 du 07 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Laurent VERCAMER, les 10, 17, 24 et 31 mars 2025 (arrêté n°176/25 du 07 mars 2025) ;
- le faré des associations « Théodore DECOIRE » de la Ville du Mont-Dore à l'association Tiaré Santal Pacific, pour l'année 2025 (arrêté n°181/25 du 11 mars 2025) ;
- la salle de formation musicale du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au Comité Territorial Olympique et Sportif, le 22 mars 2025 (arrêté n°182/25 du 11 mars 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'assemblée des Témoins de Jéhovah, le 12 avril 2025 (arrêté n°183/25 du 12 mars 2025) ;
- la piste du stade « Victorin BOEWA » de la Ville du Mont-Dore à la ligue de Nouvelle-Calédonie d'athlétisme, les 14 et 15 mars 2025 (arrêté n°192/25 du 14 mars 2025) ;
- la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » et la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à la ligue de Nouvelle-Calédonie de Basket-ball, pour l'année 2025 (arrêté n°193/25 du 14 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique « VEVELAN », les 03, 10, 17 et 24 avril 2025 (arrêté n°210/25 du 25 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Elodie FERRALI, les 01, 08, 15, 22 et 29 avril 2025 (arrêté n°211/25 du 25 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique « GOOD TIME », les 02, 09, 16, 23 et 30 avril 2025 (arrêté n°212/25 du 25 mars 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Laurent VERCAMER, les 07, 14 et 28 avril 2025 (arrêté n°213/25 du 25 mars 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Marie Paule BEL, en mars 2025 (arrêté n°214/25 du 25 mars 2025) ;

- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à la Société Le Nickel – SLN SA, les 04 et 08 avril 2025 (arrêté n°216/25 du 25 mars 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Arabesque, les 03 et 04 mai 2025 (arrêté n°217/25 du 25 mars 2025) ;
- la maison pour tous « TA ALOFA » de la Ville du Mont-Dore à l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Les Coccinelles, le 26 mars 2025 (arrêté n°218/25 du 25 mars 2025) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville du Mont-Dore à la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, le 28 avril 2025 (arrêté n°221/25 du 27 mars 2025) ;
- l'espace cafétéria du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Kharma Legal, le 29 mars 2025 (arrêté n°222/25 du 28 mars 2025) ;
- les locaux de l'école élémentaire « LH Galinié » à l'association calédonienne pour l'animation et la formation, pour l'année 2025 (arrêté n°232/25 du 01 avril 2025) ;
- la piste d'éducation routière et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore à la garderie l'île aux enfants (arrêté n°233/25 du 01 avril 2025) ;
- le parquet de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore au Club Jeunesse Indonésienne, pour l'année 2025 (arrêté n°238/25 du 03 avril 2025) ;
- la salle bivalente et le pas de tir de la Ville du Mont-Dore à l'association Archerie Club du Mont-Dore, pour l'année 2025 (arrêté n°239/25 du 03 avril 2025) ;
- le pas de tir de la Ville du Mont-Dore à l'association Archerie Club du Mont-Dore, le 29 mars 2025 (arrêté n°243/25 du 04 avril 2025) ;
- des salles de la Ville du Mont-Dore à l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, pour la période d'avril 2025 (arrêté n°244/25 du 04 avril 2025) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au Club Sportif et Artistique de Nouvelle-Calédonie, le 26 avril 2025 (arrêté n°246/25 du 08 avril 2025) ;
- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à Prony Resources Nouvelle-Calédonie, le 09 avril 2025 (arrêté n°247/25 du 09 avril 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à Tepua CHABAL, le 05 avril 2025 (arrêté n°259/25 du 11 avril 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore au Rassemblement – LR, le 15 avril 2025 (arrêté n°284/25 du 14 avril 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore au Groupe Scolaire de Plum, le 26 septembre 2025 (arrêté n°285/25 du 14 avril 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'APE du Groupe Scolaire Jacques CLAVEL, le 24 juin 2025 (arrêté n°286/25 du 14 avril 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'APE Louis Henri GALINIE, le 26 août 2025 (arrêté n°287/25 du 14 avril 2025) ;

- l'espace cafétéria du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à la Banque Alimentaire de Nouvelle-Calédonie, le 18 avril 2025 (arrêté n°293/25 du 16 avril 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'Institut Spécialisé Autisme, le 16 mai 2025 (arrêté n°295/25 du 16 avril 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à la Société FAC PACIFIC, le 22 mai 2025 (arrêté n°296/25 du 16 avril 2025) ;
- la Maison pour Tous « TA ALOFA » de la Ville du Mont-Dore à l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, du 22 avril au 22 mai 2025 (arrêté n°297/25 du 16 avril 2025) ;
- la Maison pour Tous « TA ALOFA » de la Ville du Mont-Dore à la SEM SUD HABITAT NC, le 17 avril 2025 (arrêté n°298/25 du 16 avril 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à Alain RIVIECCIO, le 26 avril 2025 (arrêté n°301/25 du 17 avril 2025) ;
- la salle des commissions de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à la SAEML Mont-Dore Environnement, le 30 avril 2025 (arrêté n°310/25 du 23 avril 2025) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville du Mont-Dore au groupe « Générations Mont-Dore, le 28 avril 2025 (arrêté n°317/25 du 25 avril 2025) ;
- l'annexe de proximité de Saint-Louis de la Ville du Mont-Dore à l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, du 22 avril au 22 mai 2025 (arrêté n°320/25 du 25 avril 2025) ;
- la salle des commissions de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à la SAEML Mont-Dore Environnement, le 18 juin 2025 (arrêté n°322/25 du 28 avril 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique « GOOD TIME », les 13, 20 et 27 mai 2025 (arrêté n°324/25 du 29 avril 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Elodie FERRALI, les 07, 14, 21 et 28 mai 2025 (arrêté n°325/25 du 29 avril 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Laurent VERCAMER, les 12, 19 et 26 mai 2025 (arrêté n°327/25 du 29 avril 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Ori Vahine, le 14 juin 2025 (arrêté n°333/25 du 07 mai 2025) ;
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association New Caledonia Danse Country, pour l'année 2025 (arrêté n°335/25 du 07 mai 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, le 12 juin 2025 (arrêté n°336/25 du 07 mai 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Vivre au Mont-Dore, le 28 avril 2025 (arrêté n°337/25 du 07 mai 2025) ;
- les salles de la Ville à l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, pour la période d'avril et mai 2025 (arrêté n°342/25 du 07 mai 2025) ;

- le terrain de rugby « Christian BLANC » à l'association Rugby Club Mont-Dore, pour l'année 2025 (arrêté n°343/25 du 14 mai 2025) ;
- les salles de la Ville du Mont-Dore à l'Association des Diabétiques de Nouvelle-Calédonie, pour l'année 2025 (arrêté n°344/25 du 14 mai 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique Musical River, les 21 et 28 mai 2025 (arrêté n°345/25 du 15 mai 2025) ;
- le studio de musique au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique Amy Tribute, le 22 mai 2025 (arrêté n°346/25 du 15 mai 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à Madeline CAMOUIN, le 17 mai 2025 (arrêté n°348/25 du 15 mai 2025) ;
- le terrain de rugby « Christian BLANC » à la ligue de rugby de Nouvelle-Calédonie, les 16, 23 et 30 mai 2025 (arrêté n°349/25 du 15 mai 2025) ;
- le terrain de rugby « Christian BLANC », les dojos de la salle omnisports de Boulari et le stade « Victorin BOEWA » de la Ville du Mont-Dore à l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré 3, pour l'année 2025 (arrêté n°351/25 du 16 mai 2025) ;
- la salle des commissions de l'Hôtel de Ville de Boulari à l'association Biocaledonia, le 12 juin 2025 (arrêté n°352/25 du 16 mai 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique « GOOD TIME », les 03, 10, 17 et 24 juin 2025 (arrêté n°355/25 du 21 mai 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Elodie FERRALI, les 04, 11, 18 et 25 juin 2025 (arrêté n°356/25 du 21 mai 2025) ;
- le studio de musique au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique Amy Tribute, les 05, 12, 19 et 26 juin 2025 (arrêté n°357/25 du 21 mai 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au groupe de musique Musical River, les 04, 11, 18 et 25 juin 2025 (arrêté n°358/25 du 21 mai 2025) ;
- le studio de musique du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Laurent VERCAMER, les 16, 23 et 30 juin 2025 (arrêté n°359/25 du 21 mai 2025) ;
- la salle des commissions de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Groupement des Parents d'Elèves du groupe scolaire de Boulari, le 26 mai 2025 (arrêté n°399/25 du 27 mai 2025) ;
- la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » de la Ville du Mont-Dore à la ligue régionale de Nouvelle-Calédonie de basket-ball, du 18 au 22 juin 2025 (arrêté n°400/25 du 28 mai 2025) ;
- le stade « Victorin BOEWA » à la Fédération Calédonienne de Football, pour l'année 2025 (arrêté n°401/25 du 28 mai 2025) ;
- la salle omnisports « Timi SCHMIDT » de la Ville du Mont-Dore à la ligue de tennis de table de Nouvelle-Calédonie le 24 mai 2025 (arrêté n°402/25 du 28 mai 2025) ;
- la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Les Mamans Roses, le 05 juillet 2025 (arrêté n°403/25 du 28 mai 2025) ;

- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Monsieur le Député européen François-Xavier BELLAMY, le 30 mai 2025 (arrêté n°405/25 du 28 mai 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Alain DESCOMBELS, le 30 mai 2025 (arrêté n°406/25 du 28 mai 2025) ;
- le terrain de football du stade Victorin BOEWA de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive du Mont-Dore, le 07 juin 2025 (arrêté n°440/25 du 06 juin 2025) ;

➤ **Tarifs et droits d'entrée :**

- à l'événement « La Chasse aux Œufs » prévu dans les jardins du centre culturel de la Ville du Mont-Dore, le 19 avril 2025 (arrêté n°209/25 du 25 mars 2025) ;
- au concert organisé par la Banque Alimentaire de Nouvelle-Calédonie dans la salle de spectacles du centre culturel de la Ville du Mont-Dore, le 18 avril 2025 (arrêté n°294/25 du 16 avril 2025) ;
- au spectacle « Voleurs de Pardon » au petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore, le 06 juin 2025 (arrêté n°334/25 du 07 mai 2025) ;

➤ **Modification :**

- de l'arrêté n°82/25 du 17/02/2025 fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au centre culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025 (arrêté n°242/25 du 04 avril 2025) ;
- de l'arrêté n°82/25 du 17/02/2025 fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au centre culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025 (arrêté n°347/25 du 15 mai 2025) ;
- de l'arrêté n°335/25 du 07/05/25 fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour la tenue de cours privés de danse applicables à l'association New Caledonia Danse Country, durant l'année 2025 (arrêté n°354/25 du 21 mai 2025) ;

➤ **Abrogation :**

- de l'arrêté n°63/25 du 30 janvier 2025 accordant la gratuité du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables au Comité Territorial Olympique et Sportif pour proposer la délivrance de certificats médicaux gratuits pour la pratique sportive en club sur la commune du Mont-Dore (arrêté n°240/25 du 03 avril 2025) ;
- de l'arrêté n° 78/25 du 13/02/2025 fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour la tenue de cours privés de danse applicables à l'association Newcal fusion, durant l'année 2025 (arrêté n°299/25 du 16 avril 2025) ;

➤ **Création de régie :**

- de la régie des recettes à la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore et abrogeant l'arrêté n°295/18 du 06 juillet 2018 (arrêté n°158/25 du 28 février 2025) »

Observations en cours de séance :

Mme JULIÉ demande la communication par courriel des arrêtés afin de savoir combien ont payé les associations et organismes pour les locations de salles car les télécharger un par un sur le site internet de la Ville n'est pas pratique. Le groupe « Générations Mont-Dore » a en effet découvert que le montant des locations de salles avait augmenté, notamment pour les partis politiques, par un arrêté pris en janvier 2025.

M. AFCHAIN répond que les documents sont volumineux mais qu'ils sont accessibles sur le site internet de la Ville. Les services regarderont ce qu'il est possible de faire.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	24	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	-	3
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	26	-	3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour clore cette séance, M. AFCHAIN informe que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 23 juillet.

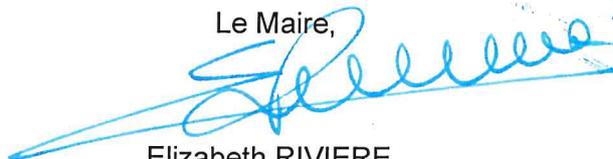
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,



Fémia MOTUHI

Le Maire,



Elizabeth RIVIERE

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 23 JUIL. 2025

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 24 JUIL. 2025